

REPUBLIQUE DU BENIN

MISSION DE DECENTRALISATION

PROGRAMME D'APPUI AU DEMARRAGE
DES COMMUNES

AFRIQUE CONSEIL

MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE BASSILA

Consultant

Dr. Chabi Félix BIAOU,
Agro-Economiste

*Sous la supervision de M. Emmanuel GUIDIBI,
Directeur Général du Cabinet « Afrique Conseil »*

Mars 2006

TABLE DES MATIERES

Liste des sigles et abréviations.....	4
INTRODUCTION	6
1. CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF	7
1.1 Situation géographique.....	7
1.2 Le milieu physique	7
1.3 L'organisation administrative.....	8
1.4 Les services déconcentrés de l'Etat	8
1.5 La gouvernance locale	8
2. LE MILIEU HUMAIN	9
2.1 Les données démographiques.....	9
2.2 Mouvements de la population	10
2.3 Condition féminine	10
2.4 Habitat, mode d'éclairage et approvisionnement en eau.	11
3 ORGANISATION SOCIALE	12
3.1 Pouvoir politique traditionnel	12
3.2 Les autres acteurs du développement de la commune	12
4. SECTEURS SOCIAUX	13
4.1 Santé et action sociale	13
4.2 Education et alphabétisation	14
5: ACTIVITES ECONOMIQUES	15
5.1 Agriculture	15
5.2 La production animale	22
5.3 La pêche	23
5.4 La transformation et l'industrie.....	24
5.5 Artisanat et commerce	25
5.6 Transport et communication.....	25
5.7 Tourisme et hôtellerie	27
6. ELABORATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION DU BUDGET COMMUNAL	27
6.1 Processus d'élaboration du budget.....	28
6.2 Evolution des différents postes budgétaires et du budget.....	29
6.3 Approches d'élaboration et de mise en œuvre des programmes annuels de travail	36
7. STRATEGIES DE PROMOTION DE L'ECONOMIE LOCALE	38
7.1 Les conditions préalables de la promotion de l'économie locale	39
7.2 L'environnement favorable à l'émergences des PME	40
7.3. La production agricole et l'élevage	40

7.4 L'organisation des couches socio professionnelles : surtout des artisans.....	41
7.5 Le transport et la communication	41
7.6 La disponibilité des intrants et des équipements	42
7.7 Les Industries et activités de transformation	42
7.8 Le tourisme	43
7.9 Le label et la recherche des marchés d'écoulement.	43
7.10 Les ONG, les structures de développement et projets	43
7.11 L'intercommunalité	43
8. STRATEGIES DE VALORISATION DES FILIERES PORTEUSES.....	44
8.1 Identification des filières porteuses	44
8.2 Stratégies de valorisation des filières porteuses.....	47
8.3 Rôle de chaque acteur dans la valorisation des filières porteuses.....	49
9. PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS	51
CONCLUSION.....	52
BIBLIOGRAPHIE.....	53
ANNEXE	54

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ANCB	Association Nationale des Communes du Bénin
CARDER	Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CCS	Centre Communal de Santé
CEG	Collège d'Enseignement Général
CeRPA	Centre Régional de Promotion Agricole
CLAC	Centre de Lecture et d'Animation Culturelle
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CS	Circonscription Scolaire
CSA	Centre de Santé d'Arrondissement
CSC	Centre de Santé de Commune
EMAC	Equipe Mobile d'Appui aux Communes
FED	Fonds Européen de Développement
FENU	Fonds des Nations Unies pour l'Environnement
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
HZ	Hôpital de Zone
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MEHU	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MISD	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
MSP	Ministère de la Santé Publique
MTPT	Ministère des Travaux Publics et des Transports
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDC	Plan de Développement Communal
PDL	Projet de Développement Local
PDM	Partenariat pour le Développement Municipal
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRODECOM	Programme d'Appui au Démarrage des Communes
PTT	Postes, Téléphone et Télécommunications

RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique
SER	Service d'Entretien Routier
SERHAU	Société d'Etudes Régionales, d'Habitat et d'Aménagement Urbain
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin

INTRODUCTION

C'est dans le cadre de l'étude sur « *Le rôle des Communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses* » que s'inscrit l'élaboration de la monographie économique communale ; en effet c'était l'un des multiples produits attendus de cette étude commanditée par la Mission de Décentralisation et PRODECOM (Programme d'Appui au Démarrage des Communes).

Le Consultant responsable a mené l'étude monographique conformément aux dispositions de collecte de données édictées dans la méthodologie préconisée pour réaliser l'étude ci-dessus citée et sur la base des résultats des ateliers régionaux organisés par zone agro écologique.

La collecte des données a été ainsi réalisée par le consultant en collaboration avec les Représentants des Communes :

- d'abord au niveau de l'unité de documentation de la Commune et par
- Interview individuelle avec les informateurs-clés ;
- Interview avec des groupes/focus-groups ; (institutions publiques, privées, représentants de la société civile, les projets, les ONG et autres partenaires au développement).

Les entretiens et la collecte des données sont menés sur la base de plusieurs fiches précisant la liste des informations recherchées.

Le présent rapport met l'accent sur les potentialités économiques de la commune de Bassila, les stratégies de promotion de l'économie locale et de valorisation des filières porteuses. La première section présente le cadre physique et administratif de la commune, la seconde section analyse les données démographiques, la structure et la composition de la population ; la troisième examine l'organisation sociale alors que la quatrième les secteurs sociaux et les acteurs de développement intervenant dans la commune, la cinquième développe les activités économiques de la commune. La sixième partie essaie d'examiner le processus d'élaboration et de mise en œuvre des programmes annuels de travail, la septième partie met l'accent sur les stratégies de promotion de l'économie de la commune de Bassila alors que la dernière partie donne des grandes lignes de valorisation des principales filières de la commune.

Au cours de l'étude monographique, le consultant a rencontré les problèmes suivants :

- La disponibilité de données statistiques fiables n'est pas toujours chose évidente
- Les rapports des différents services déconcentrés n'étaient pas souvent accessibles

- L'intérêt d'une telle étude ne semblait pas toujours bien perçu ; Cela est dû certainement à l'ambiance préélectorale qui régnait, et qui reléguait au second plan, les activités qui lui sont liées.

Pour une Monographie économique, il manque encore beaucoup de données statistiques qui devront être complétées au fur et à mesure par la Commune elle-même ; il faudra donc considérer la présente version comme une version provisoire susceptible d'être améliorée.

1 CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF

Le développement se mène sur un territoire dont il importe d'en maîtriser les contours pour mieux apprécier les choix stratégiques et objectifs de développement définis.

Situation géographique¹

La commune de Bassila s'étend sur une superficie de 5.661 km² et fait partie des quatre communes qui composent le département de la Donga au Nord du Bénin. Elle est limitée au nord par les communes de Ouaké et de Djougou, au sud par les communes de Bantè et de Glazoué, à l'est par les communes de Tchaourou et de Ouèssè et à l'ouest par la république du Togo. Bassila, chef-lieu de la commune, est située à environ 375 km de Cotonou (capitale économique du Bénin) et à 87 km de Djougou (chef lieu du département).

Le milieu physique²

La commune de Bassila est située sur une vaste pénéplaine d'une altitude comprise entre 300 et 350 mètres. Le mont Sagbarao (Alédjo) est l'un des points culminants du Bénin. Le relief devient plus accidenté au fur et à mesure qu'on avance vers le nord-ouest (Alédjo) fortement marqué par la chaîne de l'Atacora.

Le climat est de type soudano-guinéen avec une saison de pluies (avril à octobre) et une saison sèche (octobre à avril). La moyenne annuelle de précipitation est comprise entre 1200 et 1300 mm. Cette moyenne fait de la commune l'une des plus arrosées au Bénin. En début des saisons de pluies, la région connaît périodiquement le passage d'ouragans soufflant de l'est vers l'ouest.

Les sols sont constitués de formations cristallines très anciennes avec une roche mère de nature granito-gneissique favorable aux cultures mais exigeant de l'eau et un bon drainage.

¹ Atlas monographique des communes du Bénin, MISD, Cotonou, juin 2001

² Cf. Profil environnemental de Bassila, Agence Béninoise pour l'Environnement, Juin 2001

La végétation de la commune est dominée par des savanes arbustives. Près de la moitié (2.437 km²) de la superficie de la commune est occupée par des forêts classées sous aménagement.

En saison de pluies, la commune est traversée et arrosée par trois (3) fleuves et sept (7) sources. En dehors de la Tèrou, les autres cours d'eau (Awo et Kémétou) s'assèchent en saison sèche.

En matière d'occupation des sols, les densités géographiques restent encore faibles, entre 12 et 20 habitants par km². Cependant, 60% des superficies agricoles sont dégradées et les forêts sont agressées du fait de la culture itinérante sur brûlis et de l'exploitation anarchique des forêts.

L'organisation administrative

La commune de Bassila est subdivisée en quatre (4) arrondissements : Alédjo, Bassila, Manigri et Pénessoulou. Ces arrondissements comprennent 30 villages administratifs. L'administration locale comporte donc trois (3) niveaux : la commune, l'arrondissement, le village ou quartier de ville.

Le village ou quartier est administré par un Chef de village ou de quartier, l'arrondissement par le Chef d'arrondissement et la commune par le conseil communal (qui compte 12 membres) avec à sa tête le Maire assisté de deux (2) Adjoints.

L'administration communale dispose de ses propres services appuyés dans leur mission d'administration et de développement du territoire par les services déconcentrés de l'Etat.

Les services techniques déconcentrés de l'Etat

Les divers services déconcentrés de l'état se rencontrent dans la commune de Bassila. La poste, la brigade de gendarmerie, le Cerpa (ex CARDER), le centre Communal de santé de santé, le centre de promotion sociale, la circonscription scolaire communale sont les différents services qui représentent l'Etat au niveau de la commune. Mais les concertations entre les diverses structures et la mairie restent faibles.

La gouvernance locale

Le Conseil Communal se réunit régulièrement. L'implication de la population dans la gestion du développement communal est manifeste à travers la participation de ses représentants à la gestion des micro projets communautaires, des ressources naturelles et à l'élaboration du plan de développement communal. Les citoyens de la

commune s'expriment, s'associent, mènent leurs activités civiles et politiques librement.

2. LE MILIEU HUMAIN

Les données de cette partie portent essentiellement sur les données issues du recensement général de la population et de l'habitat de 2002 ; elles seront complétées par celles des recensements antérieurs. Dans cette partie il sera question de la taille de la population, de sa structure, de sa croissance et de sa répartition par sexe et par tranches d'âges.

2.1 Les données démographiques

Selon les données du recensement général de la population et de l'habitation de 2002 (RGPH3), la population de la commune est de 71.511 habitants contre 46.416 habitants en 1992 soit un accroissement inter censitaire de 4,87%.

Tableau 1: Répartition de la population de la commune de Bassila par tranches d'âges et par arrondissement

Arrondissement	0 à 14		15 à 59		60 & PLUS		TOTAL		Taille moyenne des ménages
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
ALEDJO	5935	8,30	5283	7,39	770	1,08	11988	16,77	8,9
MANIGRI	7937	11,10	7872	11,01	874	1,22	16683	23,33	8,6
PENESSOULOU	8588	12,01	7691	10,76	1113	1,56	17392	24,33	9,3
BASSILA	12583	17,60	11702	16,37	1150	1,61	25435	35,57	7,3
TOTAL	35043	49,01	32548	45,52	3907	5,46	71498	100,00	8,3

Source : INSAE, 2002.

La répartition par tranches d'âges et par arrondissement montre que Sur 100 habitants pris au hasard, 17 environ vivent dans l'arrondissement de Alédjo, 23 dans celui de Manigri, 24 dans celui de Pénéssoulou et 36 dans celui de Bassila. Cette inégale répartition spatiale se ressent aussi sur la répartition par tranche d'âges. Ici pour 100 habitants de la commune pris au hasard, 49 ont entre 0 et 14 ans, près de 46 ont entre 15 et 59 ans et 5 ont 60 ans et plus. Ceci dénote la grande jeunesse de la population. Ceci dénote des problèmes de développement auxquels doit faire face la commune en matière d'infrastructures sociales (écoles, routes,

centres de santé, etc.). Mais c'est aussi un atout pour la promotion des activités économiques et du marché qu'une telle population constitue. On trouve que chaque actif de la commune doit se supporter et supporter en plus en moyenne 1,197 personne. Cette dépendance va en croissant si les outils de transformation des ressources naturelles restent rudimentaires et si les intrants agricoles font défaut.

La taille moyenne des ménages varie d'un arrondissement à l'autre et est de 8,3 personnes en moyenne, légèrement supérieure à celle du département (7,8). L'arrondissement de Pénésoulou reste encore très large (9,3) alors que les ménages semblent être plus restreints à Bassila (7,3 personnes par ménage).

2.2 Mouvements de la population

L'analyse de la population, principal acteur de développement de la commune, montre que la commune connaît les deux flux. Les jeunes quittent la commune pour diverses raisons (scolarisation, apprentissage, recherche d'emploi, etc.) pour les centres urbains comme Djougou, Parakou, Natitingou et Cotonou. Seule la promotion de l'économie de la localité peut freiner relativement ce flux. Mais la commune connaît une forte immigration des populations de l'extrême nord de l'Atacora. Cette forme d'immigration domine l'émigration et elle se rencontre surtout dans le milieu rural de la commune. En effet, ces immigrants sont à la recherche des terres fertiles pour la production agricole. Ces nouveaux migrants non intégrés dans les anciennes localités créent de nouveaux villages ou hameaux qui constituent de nouveaux problèmes de développement car ces nouvelles cités réclament aussi de l'eau, des routes, de la lumière, de centres de santé, de la téléphonie, etc. tout en contribuant à l'augmentation de la production communale sous toutes ses formes.

La commune est peuplée en majorité de Nago qui représentent plus de la moitié de la population, des Anii (plus de 30 %), des Kotokoli et des Koura (environ 10%). On y rencontre également d'autres groupes socio-ethniques tels que les Peuhl, les Otamari, les Lokpa, les Fons, etc. Les religions pratiquées par les populations de la commune sont : l'islam (plus de 80 % de la population), le christianisme (plus de 10%) et les religions traditionnelles (moins de 10%).

2.3 La condition féminine

Comme dans la majorité des communes du Bénin, il y a une nette domination des hommes sur les femmes dans les prises de décision tant au niveau des ménages qu'au niveau des institutions publiques. Les femmes elles-mêmes semblent être animées d'un certain complexe caractérisé par un manque de confiance en elles-mêmes et une résignation entretenus par les pesanteurs sociologiques.

En ce qui concerne l'activité économique, les femmes sont plus actives dans le commerce, les menues activités génératrices de revenus et la transformation. Dans l'agriculture, elles occupent souvent des terres moins fertiles. Elles cultivent surtout les légumineuses.

Les pouvoirs d'accès et de contrôle de la femme sur les ressources demeurent encore limités soit par les pesanteurs sociologiques (surtout en milieu rural) soit par la faiblesse de son pouvoir économique. Sur les 12 conseillers communaux, on ne dénombre aucune femme.

2.4 Habitat, sources d'eau, modes d'éclairage

Les habitats sont partout du type traditionnel même dans la plupart des grands centres comme Bassila, Manigri, Pénésoulou, par défaut de lotissement. Mais des projets d'aménagement du territoire de ces centres sont en cours de discussion.

Le mode d'éclairage est à base de la lampe sauf les chefs d'arrondissement de Bassila et de Manigri qui sont électrifiés et où on dénombre 500 abonnés dont 200 à Manigri (BASEDOR, 2004).

Du point de vue du ravitaillement en eau potable, la commune dispose de 230 points d'eau potable. Le taux de couverture en eau potable par arrondissement varie d'un arrondissement à l'autre. Ce taux est calculé par rapport au nombre de personnes ayant accès à l'autre et non par rapport au nombre de puits. Ainsi l'arrondissement de Alédjo est plus couvert avec 74% contre Manigri qui est autour de 51% de couverture.

Tableau 2 : Points d'eau et taux de couverture en eau potable par arrondissement

Arrondissement	Nombre de points d'eau potable	Taux de couverture
Alédjo	56	74,4
Bassila	66	53,3
Manigri	45	50,8
Pénéssoulou	43	55,3

Source : BASEDOR, 2004

La téléphonie est faiblement développée avec seulement 47 abonnés sur 60 lignes pour Manigri et Bassila seulement. La couverture récente des réseaux GSM augmenterait le nombre des abonnés mais là encore le nombre des abonnés reste insignifiant à cause des exigences de ces réseaux (nécessité du courant électrique, coût de la communication, les frais d'abonnement incompatibles avec le niveau de revenu de la grande partie des populations).

3. ORGANISATION SOCIALE

3.1 Pouvoir politique traditionnel

Le pouvoir traditionnel a perdu son autorité partout au Bénin mais il est encore respecté dans certaines localités de la commune. L'appui sur ce système de gestion du pouvoir peut constituer un atout pour les élus locaux si ces derniers y accordent une certaine importance.

Selon les données de l'Atlas des communes au Bénin, on dénote diverses sortes d'associations dans la commune. Les activités culturelles et de production nécessitent ces genres de regroupement : on dénombre 23 groupements de production, 7 de commercialisation et 13 de transformation. En plus de ces organisations de la société civile, il faut ajouter les unions des producteurs par village (GV), par arrondissement, par commune (UCP) et par département (UDP). Le mal de ces structures est qu'elles ne mettent l'accent que sur la production du coton au lieu de s'occuper aussi des autres spéculations faisables potentiellement dans la commune.

Les danses folkloriques ne sont pas structurées et se rencontrent dans les différents villages et ce suivant les diverses ethnies qui y cohabitent.

Les trois arrondissements disposent chacun d'une association de développement. La commune peut s'appuyer sur ces associations de développement pour accroître la participation des populations aux activités de développement, à l'appropriation des divers plans et actions de développement. Elle doit aussi inciter les unions des producteurs à prendre en compte les autres cultures vivrières et de rente de la commune dans la perspective de la valorisation des filières et de promotion de l'économie locale.

3.2 Les autres acteurs du développement communal

Plusieurs acteurs de développement (projets, ONG, institutions de micro finance, etc.) interviennent chacun suivant sa vision, son approche et les actions estimées pertinentes. Selon le PDC de Bassila, il n'existe pas de collaboration formelle ou un creuset de concertation entre ces multiples acteurs. Cette approche cloisonnée des questions de développement empêche de réaliser une synergie dans les actions ainsi qu'une exploitation rationnelle et optimale des ressources disponibles.

4. SECTEURS SOCIAUX

4.1 Santé et action sociale

Du point de vue sanitaire, la commune dispose d'un hôpital de zone, d'un centre de santé public par arrondissement auquel il faut ajouter six unités villageoises que sont l'UVS de Pkrêkê, celle de Wari, celle de Figninhoun, celle de Salimanga, celle de Patargo, et celle de Pénékan. En on dénombre Sept (07) officines de dépôts pharmaceutiques et un centre de promotion sociale. Ces centres manquent de personnel pour leur fonctionnement correct.

La répartition des agents de ces centres ne permet pas de faire des analyses par rapport aux normes de l'OMS. En effet les données disponibles n'ont pas séparer le personnel de santé pure de celui des agents d'appui ou d'assistance. La catégorie A renferme aussi bien les docteurs que les agents de l'administration sanitaire (tableau).

Tableau 3: Personnel des centres de santé de la commune de Bassila par structure

	A	B	C	D	E	Total
Bureau de coordination	5	2	1	3	0	11
Alédjo	0	2	0	3	1	6
Aoro	0	0	1	0	3	4
Hôpital de zone	6	16	9	20	8	59
Biguina	0	1	0	5	0	6
Bodi (Pénéssoulou)	0	1	0	2	1	4
Manigri	0	1	2	4	1	8
Pénéssoulou	0	1	1	2	0	4
Total	11	24	14	39	14	102

Source : Données de l'enquête, 2006

Comme on le constate l'hôpital de zone renferme lui seul 59 agents sur les 102 de la commune. Les agents des catégories E et D sont les plus nombreux aussi avec un effectif de plus de 50% des 102 de la commune. Les agents de catégories B sont en nombre plus importants que ceux de catégorie C ; une anomalie qu'il faudra bien corriger. La commune doit non seulement encourager la fréquentation de ces centres mais pourvoir en personnel qualifié ces infrastructures sanitaires.

Le Centre de promotion sociale reste inconnu des populations, donc très peu fréquenté. Les centres d'orphelinat ou pour les malades mentaux font cruellement défaut dans la commune.

4.2 Education et alphabétisation

La scolarisation des enfants et surtout des filles est devenue une préoccupation du gouvernement béninois depuis 1990. Ainsi le gouvernement a pourvu toutes les communes en infrastructures scolaires en matériaux définitifs. Ces infrastructures manquent cruellement de personnel que les populations comblent par le recrutement d'enseignants communautaires, enseignants vacataires, etc.

Ainsi la commune de Bassila dispose, en matière d'écoles publiques, 56 écoles primaires et 5 écoles maternelles. Ces dernières possèdent un enseignant par classe et les effectifs des enfants de la maternelle en 2003-2004 étaient de 117 filles pour 219 garçons. La même année, les écoliers du primaire étaient de 22.700 dont 6.793 écolières. L'effectif des enseignants du primaire pour la même année était de 283 dont 101 de catégories B. Cette répartition ne permet pas de distinguer les enseignants, agents permanents de l'Etat des agents contractuels et des enseignants communautaires, et donc de savoir les efforts de la communauté.

La commune dispose de cinq (05) collèges d'Enseignement Général dont un privé et quatre publics à raison d'un par arrondissement. Les données sur les enseignants n'étaient pas disponibles, mais en 2003-2004, les élèves étaient de 3273 dont 691 filles. Ces chiffres cachent l'inégale répartition des élèves et des enseignants par arrondissement et par classe.

Bien qu'il y ait un agent de la commune s'occupant de l'alphabétisation, les statistiques sont rares dans ce domaine. Selon le MISD (2001), la commune dispose de deux centres d'alphabétisation seulement et l'activité est plus exercée par les ONG que par les structures de l'état. Les projets aussi s'investissent dans ce secteur dans la commune.

La commune dispose de plusieurs centres de formation :

- le centre de formation des jeunes filles en couture et layettes installé à Manigri par les religieuses,
- le centre de formation des jeunes des deux sexes en couture installé par les arabes,
- un centre de formation mixte en informatique, en cuisine et en menuiserie installé à Bassila ville et
- le centre de promotion rural de Chétan dans l'arrondissement de Pénésoulou.

L'effectif des apprenants et la fonctionnalité ou non de ces centres n'ont pas été énumérés.

5 ACTIVITES ECONOMIQUES

5.1 Agriculture

L'agriculture constitue l'activité principale des populations de la commune. Elle occupe plus de 80% de la population active et constitue la principale source de revenus des populations des trois arrondissements de la commune. Dans ce paragraphe nous examinerons la disponibilité et la qualité des principaux facteurs et leur accessibilité avant d'aborder l'évolution des principales productions dans la commune pour ensuite discuter des problèmes rencontrés dans ce secteur vital de la commune.

5.1.1 Les ressources productives

- la terre

Les terres rencontrées dans la commune sont des terres ferrugineuses tropicales, moins lourdes à faible capacité de rétention d'eau et propices à plusieurs types de cultures. Mais le système cultural non adapté à l'évolution démographique fait que ces sols perdent leur capacité productive. Le principal mode d'accès à la terre est l'héritage, le don se rencontre encore dans cette région. Par ailleurs la faible densité de la population fait que les terres agricoles disponibles sont de 10 à 15ha/tête alors que les exploitations ont une taille moyenne de 7 à 12ha. La production des anacardes introduit de fait le système d'appropriation des terres.

- la main d'œuvre

La main d'œuvre agricole est vieillissante comme dans la plupart des communes du pays. La formation reçue par cette main d'œuvre est sur l'état et est surtout celle transmise de père en fils à laquelle s'ajoutent les reliques des enseignements reçus de l'encadrement des structures de l'Etat (le Cerpa, les projets) et de certaines ONG ces dernières années. Il en résulte une faible productivité de la main d'œuvre même si les sols sont relativement fertiles. Ceci fait que cette activité repousse la plupart des jeunes et l'activité n'est laissée qu'aux vieillards.

- les sources de financement

Le grand mal de l'agriculture béninoise reste l'accès et le financement des producteurs ; Selon les données recueillies au niveau de la mairie, les données sur le montant des crédits octroyés ne sont pas disponibles. Mais la grande part des crédits octroyés sont des crédits de campagne , donc des crédits de fonds de roulement. Ainsi les investissements en vue de rehausser la productivité sont très très maigres dans la commune et ceci se traduit pas une production agricole très

atomique. Néanmoins la commune dispose de Trois (03) ASF zet d'une CLCAM. Aucune banque commerciale n'est installée alors que toutes les banques se concentrent à Djougou chef lieu du département, à plus de 80km du chef lieu de la commune.

- Les équipements et les intrants

Les principaux équipements agricoles sont encore la houe, le coupe-coupe et la daba. Avec le développement de la culture attelée qui y est introduite, on dénote quelques outils de production (Tableau). On constate dans ce tableau que le taux d'accroissement des divers équipement est très variable d'une année à l'autre et d'un équipement à l'autre. Les divers taux ont augmenté en 2000 et depuis cette année, les taux ont chuté pour tous les équipements. L'inorganisation dans la filière coton explique cet état de chose.

Les intrants facilement accessibles sont ceux du coton. Les semences sont distribuées gratuitement aux producteurs alors que les insecticides et les engrais sont des crédits en nature remboursés au cours de la commercialisation. Les autres cultures vivrières et de rente sont sans appui tangible mais bénéficient des notions reçues de la production du coton (le labour, les engrais détournés, les rotations culturales, les équipements modernes, etc.) et des appuis des ONG et des projets intervenant dans la commune.

Tableau 4 : Evolution des équipements agricoles disponibles dans la commune de 1996 à 2003

Années	Rayonneuse		Bœufs		Charrue		Butteur		Canadien		Souleveuse	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1996	14		110		129		119		52		24	
1997	14	0,00	144	30,91	144	11,63	135	13,45	97	86,54	26	8,33
1998	20	42,86	160	11,11	160	11,11	140	3,70	100	3,09	36	38,46
1999	20	0,00	440	175,00	168	5,00	152	8,57	111	11,00	43	19,44
2000	52	160,00	680	54,55	360	114,29	380	150,00	240	116,22	80	86,05
2001	52	0,00	680	0,00	560	55,56	580	52,63	360	50,00	120	50,00
2002	52	0,00	758	11,47	624	11,43	603	3,97	375	4,17	120	0,00
2003	52	0,00	758	0,00	628	0,64	613	1,66	376	0,27	121	0,83

(suite)

Années	Charrue		Herse	
			Nombre	%
1996	93		11	
1997	109	17,20	11	0,00
1998	110	0,92	11	0,00
1999	120	9,09	13	18,18
2000	290	141,67	50	284,62
2001	240	-17,24	75	50,00
2002	456	90,00	76	1,33
2003	460	0,88	76	0,00

Source : Données de l'enquête, 2006.

- le système cultural

Le système de production dans cette commune est la culture itinérante. Les paysans se déplacent d'une aire à l'autre lorsqu'ils constatent la chute de fertilité de la première. Mais avec la culture des anacardiens, on assiste à une sédentarisation plus longue des paysans. Cette culture a modifié un peu le système cultural en occupant la dernière place de l'assolement.

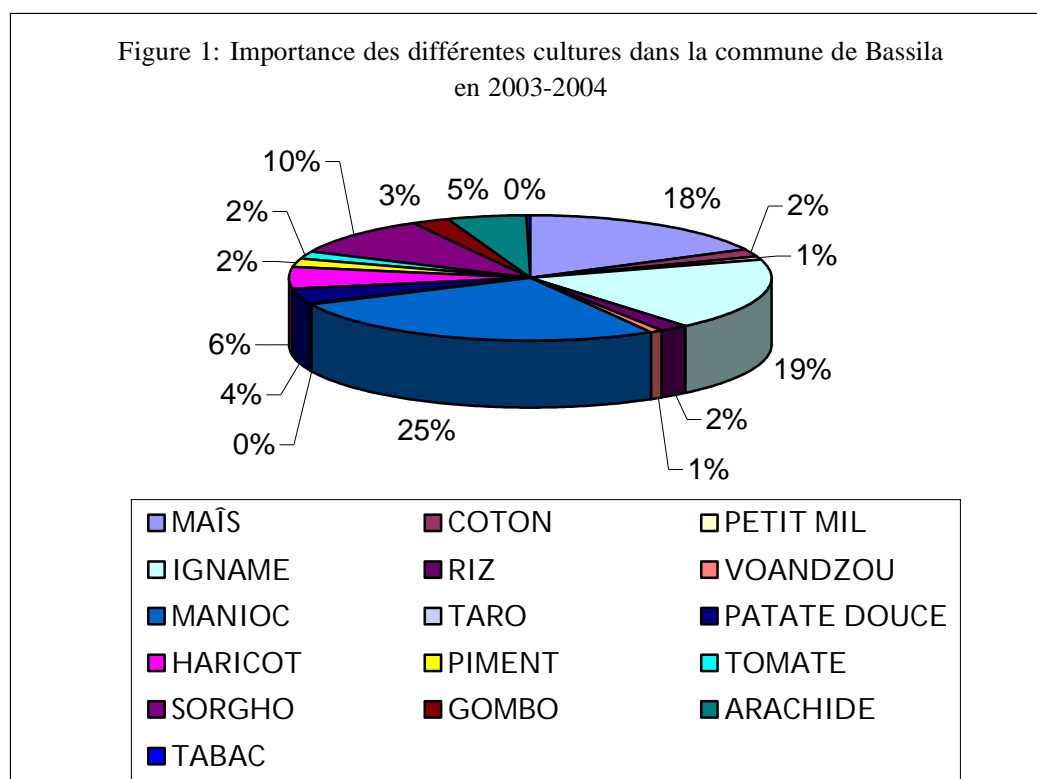
Il faut signaler que la sylviculture et l'exploitation forestière constituent une activité économique d'importance dans la commune. En effet, les pépinières, les plantations privées (anacardiens, teck, etc.) se développent et constituent les sources de revenus à beaucoup de jeunes grâce au projet comme PAMF.

5.1.2 Les productions agricoles

Les principales cultures de la commune sont le manioc (25%), l'igname (19%) le maïs (18%), le sorgho (10%), le niébé (6%) et patate douce (4%) et d'autres cultures (coton, riz, tabac, etc.) (figure 1) et d'autres dont les statistiques font défaut (anacardier, teck, manguiers, etc.).

L'évolution des superficies de ces spéculations montre que les superficies du manioc, du maïs et de l'igname dominent celles des autres, avec un faible taux de croissance et une légère baisse en dernière année, chute plus prononcée pour le maïs (figure 2). Le sorgho et le coton ont vu leurs superficies chuter d'année en année durant toute la période. Le haricot, le riz et l'arachide sont des cultures occupant les plus faibles superficies qui sont restées relativement constantes durant la période. La chute des superficies de certaines cultures peut s'expliquer par l'instabilité de leur marché ou un mauvais prix aux producteurs. La culture du maïs est en train de prendre dans cette région. La dominance du manioc et de l'igname dans l'occupation de l'espace

explique pourquoi la zone connaît un fort de dégradation de son environnement. En effet l'igname est une culture très exigeante en matière de sol et elle l'épuise très rapidement si on n'adopte pas un bon système cultural. Avec l'intervention du PDRT, on espère une amélioration des systèmes culturaux pour les racines et tubercules.



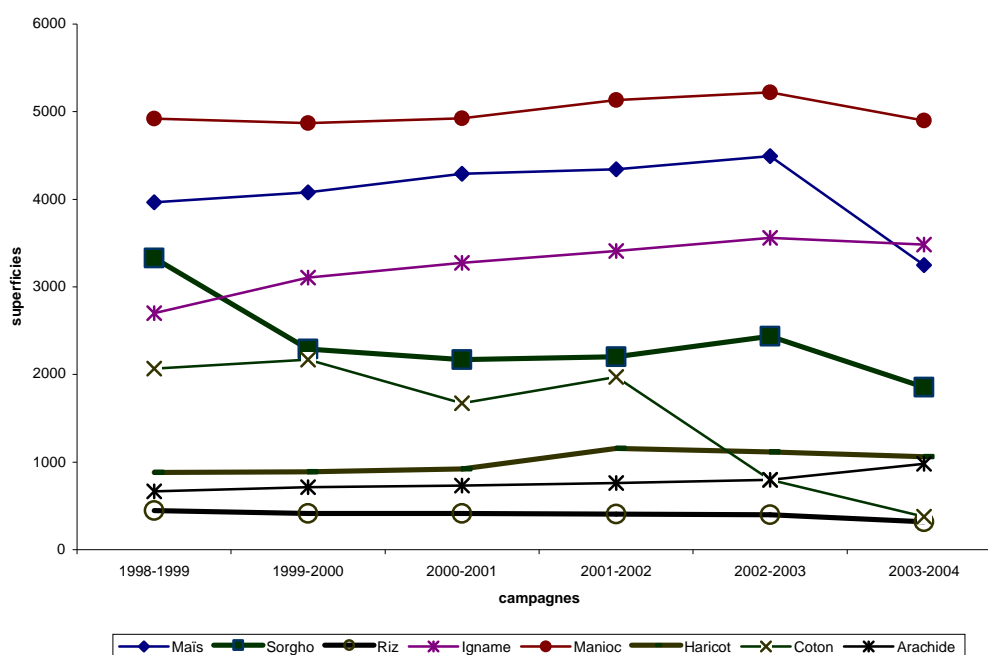
Les superficies, rendements et productions de ces spéculations ont des taux de croissance très variables mais généralement à la baisse ; ceci traduit la faible intensification et l'insuffisance de l'investissement dans l'agriculture. Les plus importantes productions ont évolué en dents de scie de 1998 à 2004 (annexe 1).

La culture du maïs a sa superficie qui a augmenté en moyenne de 3% environ, les rendements et productions ont connu de grandes fluctuations et ont connu une croissance respective de près de 11% et de 9%. Le sorgho a vu ses superficies chuter en moyenne de 9% alors que les rendements sont restés relativement stables (0,16%) ; ce qui a fait chuter la production de plus de 9%. Les superficies de riz très faibles dans la commune ont chuté en moyenne de 6% alors que les rendements ont augmenté de près de 3,5% ; la production rizière a beaucoup fluctué et connu une chute moyenne de 2,25%. En gros la production céréalière a connu une baisse dans la commune au cours de la période.

L'igname, la principale culture du milieu, a sa superficie et ses rendements qui ont augmenté en moyenne de plus de 5% et de 9% respectivement mais la production est restée presque constante. Dans le même temps, le manioc avec ses superficies relativement stables à la baisse (-0,16%), a ses rendements et sa production qui ont

augmenté de respectivement de plus de 3% et 7,5%. On peut dire que la production des Racines et tubercules de la commune ont augmenté au cours de la période. La superficie, le rendement et la production du haricot ont augmenté au cours de la période en moyenne de 4,3% ; 7,3% et 7,58% respectivement. La production cotonnière est en chute effrénée avec une chute des superficies de plus de 22%, des rendements de plus de 5,6% et des productions de 26%. Seul le rendement de l'arachide a chuté alors que les superficies et productions ont augmenté respectivement de plus de 8% et 74%.

Figure 2: Evolution des superficies des principales cultures de la commune de Bassila de 1998-1999 à 2003-2004



5.1.3 L'écoulement et les marchés d'écoulement

Le système de commercialisation de ces spéculations n'est pas organisé mis à part celui du coton. Les productions très atomisées et l'inefficacité des organisations font que les paysans sont contraints de brader leurs productions. Cette inefficacité fait que les paysans sont des preneurs des prix dans cette région. Les principaux marchés d'écoulement sont Djougou, Parakou et Cotonou. Il est difficile de donner les quantités de flux par ville. Les 14 marchés locaux dont Manigri, de Pénessoulou, Kpèkètè sont des marchés de collecte des biens vivriers agricoles de la zone. A ces marchés il faut ajouter 4 marchés quotidiens, 10 boutiques et 14 magasins qui facilitent l'écoulement des productions locales et la distribution des biens importés.

5.1.4 Les revenus agricoles

Selon les données du PNUD/INSAE (2000), le ménage rural moyen du département de la Donga a un revenu net annuel d'environ 73.393 FCFA par équivalent-adulte. Les activités agricoles représentent 47% des revenus contre 49% pour les activités non agricoles. Environ 4% de ces revenus proviennent des transferts. L'analyse suivant les sources de revenus montre que les activités non agricoles constituent la principale source de revenu dans le département, même si 93 % des ménages sont des exploitants agricoles (PNUD/INSAE 2000). Ces revenus varient au cours de l'année et suivant les catégories socio économiques (pauvres et non pauvres). L'analyse suivant les cultures pratiquées montre que les cultures vivrières procurent plus de revenus (soit 62%) que les cultures de rente (30%) et l'élevage, pêche et chasse (8%).

Tableau 5: Niveau et source des revenus trimestriels par membre de ménages ruraux de la Donga .

	Mars-Mai 99		Juin-Août 99		Sept-Nov 99		Déc 99-Fév 00		Mars 99-Fév 00	
	Revenu	%	Revenu	%	Revenu	%	Revenu	%	Revenu	%
Revenus agricoles	22184	64.29	4231	30.51	4100	43.04	3900	25.16	34414	46.89
Revenus activités non agricoles	11450	33.18	8905	64.22	5038	52.89	10815	69.79	36207	49.33
Revenus de propriétés	25	.07	0	.00	14	.15			39	.05
Transferts reçus en nature ou en argent	847	2.45	730	5.26	374	3.92	782	5.05	2732	3.72
TOTAL	34505	100.0	13865	100.0	9526	100.0	15497	100.0	73393	100.0

Source : INSAE/PNUD, 2000

L'analyse suivant les cultures pratiquées montre que les cultures vivrières procurent plus de revenus (soit 62%) que les cultures de rente (30%) et l'élevage, pêche et chasse (8%)

Tableau 6 : Niveau et source des revenus trimestriels par membre du ménage par département.

	Mars-Mai 99		Juin-Août 99		Sept-Nov 99		Déc 99-Fév 00		Mars 99-Fév 00	
	Revenu	%	Revenu	%	Revenu	%	Revenu	%	Revenu	%
Revenus agricoles										
Revenus cultures de rente	8003	23.19	539	3.89	657	6.89	1047	6.76	10246	29.77
Revenus cultures vivrières	13069	37.88	3113	22.45	2959	31.07	2279	14.70	21420	62.24
Revenus de l'élevage, pêche et chasse	1112	3.22	578	4.17	484	5.08	574	3.70	2748	7.99

TOTAL	22184	64.29	4231	30.51	4100	43.04	3900	25.16	34414	100.00
Revenus activités non agricoles										
Revenu non agricole	9343	27.08	8148	58.77	4618	48.48	9683	62.48	31792	87.81
Autre	2106	6.10	756	5.45	420	4.41	1133	7.31	4415	12.19
TOTAL	11450	33.18	8905	64.22	5038	52.89	10815	69.79	36207	100.00
Revenus de propriétés										
Revenus de propriétés	25	.07	0	.00	14	.15			39	100.00
TOTAL	25	.07	0	.00	14	.15			39	100.00
Transferts reçus en nature ou en argent										
Transferts publics	-29	-.08			57	.59			27	1.00
Transferts privés	876	2.54	730	5.26	317	3.33	782	5.05	2705	99.00
TOTAL	847	2.45	730	5.26	374	3.92	782	5.05	2732	100.00

Source : INSAE/PNUD, 2000

L'analyse des sources de revenus par catégorie selon le Seuil de Pauvreté Global (SPG) montre qu'au niveau des non pauvres les cultures vivrières contribuent pour 49% dans les revenus agricoles tandis que les cultures de rente et l'élevage, la pêche et la chasse interviennent respectivement pour 31% et 20%. Dans cette même idée, les recettes non agricoles contribuent à 83% dans les revenus non agricoles et les autres activités non agricoles pour 17%. Les revenus de propriété et des transports sont marginaux dans la composition du revenu de non pauvres. (voir INSAE /PNUD, 2000).

Par contre au niveau des pauvres, les cultures vivrières contribuent pour 74% dans la composition des revenus agricoles tandis que les cultures de rente et l'élevage, la pêche et la chasse interviennent respectivement pour 23% et 3%. En ce qui concerne les revenus non agricoles, les recettes non agricoles contribuent pour 99%. Les revenus de propriétés et des transferts sont marginaux dans la composition du revenu des pauvres (PNUD/INSAE, 2000).

5.1.5 *Atouts et contraintes de l'agriculture*

Les principaux problèmes qui minent le développement agricole au niveau de la commune sont donc la baisse de la fertilité des sols, l'insuffisance de l'encadrement technique, la destruction du couvert végétal du fait des techniques culturales utilisées, la coupe et l'exploitation anarchique du bois et la non maîtrise de l'eau.

Mais les associations des producteurs à divers niveaux, le libéralisme économique et les potentialités naturelles permettent de dire que dans cette commune, certaines cultures pourront exprimer leurs potentialités latentes si ces contraintes sont surmontées.

5.2 La production animale

5.2.1 *Les facteurs de production*

De vastes aires de pâturage existent dans cette commune mais sans limites claires et ceci constitue des problèmes entre éleveurs et agriculteurs. Le gros bétail très moins développé, est conduit par les peuhls qui sont des sédentaires (en effectif réduit et avec un cheptel faible) et des transhumants qui viennent du nord du pays et des pays limitrophes en saison sèche (avec la grande partie du cheptel du gros bétail). Des retenues d'eau existent et favorisent la conduite du gros bétail en saison sèche. L'encadrement technique de ces peuples éleveurs porte essentiellement sur les soins aux bêtes et non sur les techniques de conduite pouvant sédentariser l'élevage. De nos jours le personnel de la santé animale fait cruellement défaut.

En plus de tout ceci le petit élevage préoccupe la grande majorité des ménages de la commune. Tout ménage dispose au moins une tête d'ovins ou de caprins et la volaille se retrouve dans tous les ménages. Aucune organisation n'existe pour les diverses espèces ni au niveau des éleveurs, ni au niveau des commerçants. La production animale souffre encore dans notre pays du manque de financement. Les diverses institutions de micro finance évitent encore le crédit élevage et ceci en constitue un des principaux freins.

5.2.2 *Espèces élevées, Cheptel, marchés d'écoulement et revenus*

La production animale est dominée par les petits ruminants, la volaille, les caprins et les porcins. L'élevage est encore de type traditionnel. Le cheptel est livré à lui-même sans enclos. Les espèces élevées sont des races locales adaptées au milieu, Le tableau indique l'effectif des diverses espèces et leur évolution depuis 2000.

Ce tableau est le reflet du manque de personnel pour le suivi et la collecte des données relatives à ce secteur. Les données paraissent des estimations et non des données primaires. Le cheptel est souvent constant sur plusieurs années pour une

espèce donnée et lorsqu'il y a accroissement parfois cette augmentation est d'une tête pour une année pour toute une région. Néanmoins, ces données montrent que la commune dispose d'un cheptel important de bovins, ovins et caprins.

Tableau 7 : Cheptel animal dans la commune de Bassila

	Bovin	Ovins	Caprins	Porcins	Asins
1996	10050	9700	5700	720	
1997	10050	9700	5700	720	
1998	10050	9700	5700	7200	9
1999	10050	9700	5700	9000	9
2000	10242	10000	6000	9000	9
2001	10242	10000	6000	9000	9
2002	10243	7600	7000	427	9
2003	10043	7600	7000	427	9

Source : Données de l'enquête, 2006

L'apiculture constitue l'élevage non conventionnel assez développé dans la commune et elle constitue la source de revenus de bon nombre de ménages.

L'élevage concourt faiblement au revenu des populations de cette commune (Tableau 1). Mais le fait qu'elle constitue une forme d'épargne du patrimoine des ménages ruraux, l'estimation de sa part dans le revenu est souvent difficile.

5.2.3 Atouts et contraintes

Les problèmes majeurs auxquels est confronté ce secteur sont l'accès difficile aux soins vétérinaires, la forte prévalence des épizooties, le manque de financement, la divagation des animaux, l'inorganisation des éleveurs, l'insuffisance de points d'eau et de pâturage pour le bétail.

Mais l'attachement des populations au petit élevage constitue un atout majeur de ce secteur.

5.3 La pêche

La pêche est peu développée dans la commune et elle n'est pas considérée comme une activité professionnelle mais comme une activité de clan. Les quelques pêcheurs actifs utilisent des pesticides qui polluent les cours d'eau. La commune dispose comme atouts de deux (2) barrages fonctionnels, de deux (2) cours d'eau permanents. Selon le PDC, l'expérience des étangs piscicoles a déjà cours notamment à Pénessoulou. D'après les données de BASEDOR (2004), la commune

dispose en 2001 de quatre (04) retenues d'eau et de huit (8) étangs piscicoles ; mais les prises y sont encore faibles et celles si sont écoulées sur les marchés locaux.

5.4 La transformation et l'industrie

5.4.1 Les matières premières et la main d'œuvre

Aucune industrie n'existe dans la commune et la transformation des produits agricoles est essentiellement pratiquée par les femmes individuellement ou en groupements avec un équipement artisanal. Les produits transformés portent sur le maïs, le manioc, l'arachide, l'igname. Ces femmes ont acquis leurs connaissances de leurs parentes et les diverses transformations souffrent de la qualité des produits finis. La non disponibilité permanente des matières premières fait que les transformations s'effectuent de façon saisonnière pour chaque matière première et ceci s'échelonne dans l'année. Et ceci explique l'inexistence de réelles unités de transformation fonctionnant à plein temps.

5.4.2 Financement et équipements de transformation

Les activités de transformation bénéficient de l'appui des institutions de micro finance notamment par rapport au fonds de roulement. Le crédit d'équipement est rare. Ainsi les équipements de transformation sont artisanaux pour la plupart et les activités demeurent très pénibles. Ce qui fait que leur productivité reste faible et leur rentabilité très maigre.

Mais ces femmes bénéficient des formations pour l'amélioration de la qualité des produits finis des structures telles le CERPA ; le projet PAMF, le PDRT, le PADSA /CASPA, etc.

Ici les organisations des transformatrices se limitent aux groupements. Il n'existe ni de regroupements des groupes au niveau village, ni au niveau arrondissement et ainsi de suite. Une telle inorganisation ne permet pas de contrôler la qualité des produits, ni d'avoir une maîtrise des coûts des produits pour participer efficacement à la formation des prix.

5.4.3 Revenus

Les revenus non agricoles occupent une place importante dans les revenus des ruraux de la DONGA (tableau). Mais la rentabilité de l'activité reste encore limitée par l'insuffisance de formation, d'information; l'absence de circuits d'écoulement et les difficultés d'accès à des financements et équipements adaptés.

5.5 Artisanat et commerce

Le commerce : Les échanges commerciaux dans la commune, essentiellement informels, portent sur la vente de produits locaux et l'achat de produits manufacturés importés. Les infrastructures marchandes sont en matériaux précaires. Il n'existe dans les marchés ni de comités de gestion, ni d'infrastructures de stockage. Les ventes sont surtout de détail pour les biens importés et la collecte des produits localement produits pour leurs exportations vers d'autres régions du pays ou vers le Togo. Le commerce souffre de son état informel, du manque de financement adéquat, de la faible circulation de l'information, etc.

L'artisanat : on distingue dans la commune aussi bien les artisans d'art, de production que de services avec une visibilité plus nette des derniers (menuiserie, taillerie, coiffure, forgeron, soudure, les scieries, etc.). Il est difficile de dénombrer ces artisans par manque d'une organisation structurée par secteur. La faible rentabilité de ces activités fait que la plupart de ces artisans les combinent à l'agriculture, ou autres activités de prestation de service. Les principales difficultés qui minent le développement de l'artisanat sont le manque de formation adéquate et d'information et l'accès difficile à des financements adaptés aux besoins spécifiques des artisans, l'inorganisation des acteurs.

Selon le PDC de la commune, quelques initiatives entrepreneuriales existent notamment dans les secteurs des BTP, de la restauration et de l'hébergement. La plupart de ces micros entreprises évoluent dans l'informel. Un appui en matière d'information et de formation des petits commerçants et artisans accélérerait davantage le développement et la formalisation de ces initiatives.

5.6 Transport et communication

La commune est traversée du sud au nord par la voie bitumée Savalou Djougou très en bon état. Mais les diverses autres routes et pistes de desserte rurales sont défectueuses par le ruissellement des eaux et le manque d'entretien et certaines localités sont inaccessibles pendant les périodes pluvieuses. Les taxis brousse totalement amortis, parfois sans pièce, assurent le transport des populations, surtout pour fréquenter les marchés dont l'animation est presque hebdomadaire dans la commune. Les marchés de Wari, de Manigri, de Alédjo, de Pénéssoulou et de Aoro sans oublier ceux de Bassila, Kprékètè, etc. dont les jours d'animation s'échelonnent dans la semaine, sont sillonnés par ses bâchés ou munis bus pour la collecte des vivriers pendant les périodes de récolte et pour y distribuer aussi les biens importés non produits localement.

Le transport des marchandises telles l'igname, les noix de karité, l'anacarde et le charbon de bois est assuré par les gros camions gros porteurs vers les centres urbains du pays. Le commerce du bois (madrier) a aussi fortement développé le

transport dans la zone. Il n'existe pas de garages pour les gros porteurs mais l'organisation au niveau des autos gares laissent à désirer et rendent la collecte des taxes difficile.

Le transport est essentiellement autofinancé mais les commerçants qui bénéficient de crédit en utilisent pour effectuer le transport des marchandises. L'accès au crédit reste encore pénible dans cette commune ne disposant aucune banque autre que les institutions de micro finance telles les CAVECA, les ASF, les CVEC et les CLCAM qui ne sont pas encore capables de bien jouer leur rôle d'intermédiation financière (servir de relais aux banques classiques).

Par rapport au transport, suivant le responsable rencontré, la commune perçoit annuellement un million (1000 000) de FCFA de recettes ; ce qui représente moins du 1/18 des besoins d'entretien des routes, et pistes rurales. La construction prochaine du poste de péage sur la route Savalou Djougou à Kpêkê, permettra à la commune d'accroître ses recettes en matière de transport.

L'inorganisation des commerçants ne permet pas de réduire les coûts de transport qui restent encore très élevés par rapport aux autres régions du pays. Mais le faible nombre de moyens de transport est aussi une des raisons de ce taux élevé des frais de transport.

Les marchés ne disposent pas de magasins de stockage, et les produits collectés sont dans les maisons privées. L'absence des institutions financières, l'inorganisation des commerçants, l'insuffisance des moyens de transport aussi bien pour les personnes que pour les marchandises sont autant de contraintes limitant le développement du transport.

La communication est au cœur du développement économique de nos jours. Elle permet de lancer le développement à travers les échanges entre les différentes communautés, elle ouvre le territoire au reste du monde et permet de se « mesurer » avec les autres communautés. Elle doit être encouragée et promue surtout à partir des routes et pistes rurales. Grâce à certains projets de la place (ABE, PAMF, PROMIC, etc.), la commune a été assistée à l'ouverture et à l'entretien de certaines voies par le CPA.

Les contraintes des routes sont surtout le manque de financement pour le désenclavement de certaines localités et l'entretien de celles qui existent. , l

La Commune de Bassila est une commune sous équipée en matière de téléphonie que ce soit la téléphonie conventionnelle que les réseaux GSM. Seul Bassila centre, Alédjo et Manigri disposent de 30km. La radio locale FM permet d'ouvrir la contrée aux restes du monde. Des informations importantes y sont diffusées. Cette radio locale a augmenté le nombre de radios dans la commune et même dans les contrées les plus difficiles d'accès.

Le conseil communal aura à œuvrer dans ce domaine pour mieux faire connaître ses potentialités et favoriser l'installation des entreprises dans la commune.

5.7 Tourisme et hôtellerie

La commune de Bassila ne constitue pas encore une destination touristique. Mais la richesse de la faune constitue un potentiel à valoriser. Il existe également d'autres zones pittoresques et quelques curiosités locales qui pourraient devenir des attractions touristiques. Les massifs forestiers de la commune pourraient également être mis en valeur pour l'éco tourisme ou progressivement être aménagés en zone cynégétique.

Plusieurs groupes folkloriques existent partout dans chaque localité et essaie de rehausser la culture des diverses ethnies présentes dans ses localités. Les différentes ethnies doivent chercher à tirer profit de cette pluralité.

La commune ne dispose pas d'hôtel, mais compte trois (03) auberges à Bassila ville, une Manigri, une à Pénéssoulou et une à Biguina, soit au total six (06) pour la commune. Les centres de restauration existent et atteignent huit (08) dont six (06) à Bassila, un à Manigri et un à Alédjo. On dénombre aussi 7 vidéos clubs dont deux (02) à Bassila, trois (3) à Manigri, un (01) à Alédjo et un (01) à Pénéssoulou.

La ville de Bassila dispose d'un terrain de football avec des gradins. les diverses écoles publiques (surtout les collèges en disposent). Les autres sont pratiqués de façon marginale. Les statistiques ne sont pas disponibles également pour ce secteur.

Malgré l'existence de quelques sites touristiques, le tourisme est très insignifiant dans la commune.

6. ELABORATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION DU BUDGET COMMUNAL

Le processus d'élaboration du budget de la commune est très important pour savoir le degré de participation des diverses couches de la société à sa réalisation. Il permet de savoir le degré de responsabilisation de chaque localité, de chaque agent et de chaque couche dans la conduite de ces plans de développement. En fait, le budget doit cesser d'être vu comme un tableau d'ensemble des recettes et des dépenses. Il est avant tout une expression des vœux, des plans de développement des diverses couches sociales de la commune, une vision de la transformation de la commune souhaitée par ses habitants. A cet effet, il doit être partagé, supporté par les différentes couches socio professionnelles de la commune.

6.1 Processus d'élaboration du budget

Le processus d'élaboration des budgets communaux est encore peu participatif. Les différentes couches socio professionnelles ignorent les grandes lignes du budget d'une part et elles ne savent pas comment elles participent ou non à la construction de la cité. Les différentes contributions sont perçues comme des fonds jetés qui sont prélevés par l'Etat pour « la poche des dirigeants ».

Les principales sources de recettes et les utilisations qu'on en fait sont encore inconnues des administrés. De ce fait, ils ne trouvent pas obligatoire de réclamer des comptes aux conseillers et élus. Ces derniers voient contraignante la nécessité de rendre compte aux villageois et autres contribuables non seulement de l'importance des différentes recettes par ligne et par contribution socio professionnelle mais aussi des utilisations faites par le conseil communal. Ce qui importe pour les élus c'est l'accroissement des recettes. Cette vision est normale dans le souci de réaliser les vœux exprimés, mais elle doit être complétée par la nécessité de rendre compte, la nécessité de faire participer les contribuables, de faire comprendre à ceux-ci pourquoi ils doivent cotiser, à quoi les recettes servent, les réalisations faites, ce qui est prévu les écarts constatés etc.

Aucune confiance n'existe encore entre les élus et les contribuables. Or la décentralisation est une forme d'expérimentation de la bonne gouvernance. Les approches et processus d'élaboration, de suivi et d'exécution des budgets communaux doivent permettre de créer cette confiance.

Par ailleurs l'approche actuelle d'élaboration des budgets actuels n'est pas durable. En effet, d'après les discussions avec les autorités communales, l'approche consiste à regrouper les structures déconcentrées et projets en exercice dans la commune et d'énumérer leurs actions pour l'année en vue. Les actions qui entrent dans le programme de la commune sont alors recensées comme actions à réaliser dans la commune. C'est comme si la commune n'est pas responsable ou est incapable de réaliser ce qu'elle s'est fixée comme objectifs. Que deviendra une telle approche si les structures déconcentrées n'ont pas d'actions à engager ? Cette stratégie est dictée par le manque de moyens propres à la commune qui ne cherche pas à en créer. Quelles sont alors les recettes de la commune depuis un certain nombre d'années ? Quelles en sont les utilisations faites ?

6.2 Evolution des différents postes budgétaires sur les cinq dernières années

Les données dans cette commune ont été difficiles à exploiter pour plusieurs raisons dont notamment :

- a) La nomenclature : tantôt c'est le chapitre, tantôt c'est le numéro des comptes. Donc il se peut qu'il y ait des erreurs de correspondance. Nous demandons aux services comptables d'uniformiser les nomenclatures pour permettre l'exploitation des chiffres par les non comptables.
- b) Des postes sont vides surtout dans la rubrique des dépenses pour les années 2004 et 2005.
- c) Le budget de l'année 2003 est présenté sans les réalisations. Nous avons les prévisions en comparaison avec celles de 2002, mais nous n'avons pas les réalisations ni en recettes, ni en dépenses ; donc nous ne pouvons pas l'exploiter.

Ce sont des brouillards des mois de décembre qui comportent le cumul de l'année. Donc il faut examiner minutieusement les données pour connaître celles de l'année et celles du mois.

Taux de réalisation des prévisions de recettes

Les taux de réalisation de recettes sont non seulement variables d'une année à l'autre mais aussi d'un poste budgétaire à l'autre. En 2001, les chapitres 2 et 4 ont les taux de réalisation respectifs de 129,73% et 230,23%, preuve d'une mauvaise prévision. En 2002, ce sont les chapitres 3 et 4 qui connaîtront des taux de réalisation supérieurs à 100%. En 2004, c'est le chapitre 7 alors qu'en 2005 c'est le chapitre 3 qui atteint 202% de taux de réalisation. Mis à part l'année 2001 où le chapitre 1 a connu un taux de réalisation de l'ordre de 75%, les autres années son taux de réalisation est resté inférieur à 50%.

En 2002 et en 2004 nous avons les taux de réalisation global des recettes qui se situent autour de 75% des prévisions alors qu'en 2005 il est tombé à 52% bien qu'en 2001 il excédait les 100%.

Tableau 8: Evolution du taux de réalisation des prévisions des recettes de 2001 à 2005.

Recettes ordinaires	2001	2002	2003	2004	2005
Chapitre I	75,97	42,40	Inexploitable	49,37	47,07
Chapitre II	129,73	87,37		85,36	58,68
Chapitre III	93,43	109,65		63,43	202,29
Chapitre 4	230,23	101,65		58,72	
Chapitre 5				19,55	
Chapitre 6					
Chapitre 7	72,39	99,82		115,76	
Total	104,85	77,27		74,62	65,82
Recettes extraordinaires					
Excédents années précédentes	99,97	73,32			9,53
Total	104,07	76,85		74,62	52,05

Source : données de l'enquête, 2006.

Ces faibles taux de réalisation se situent à deux niveaux : le contribuable ne sait pas ce qu'on attend de lui. Il ignore aussi pourquoi on lui demande de payer des taxes ou impôts. C'est pourquoi il est nécessaire que les budgets ou programmes annuels de travaux des communes soient très participatifs. Ce qui amènerait les populations à savoir pourquoi elles cotisent ; comment leur contribution est utilisée et quelles sont les couches qui ne veulent pas payer.

Taux de réalisation des dépenses par rapport aux prévisions

Les dépenses ont rarement des postes qui ont des taux de réalisations qui excèdent les 100% ; preuve d'un bon suivi budgétaire. Néanmoins en 2004, les dépenses ont excédé globalement les prévisions, mêmes les dépenses ordinaires. On constate beaucoup de postes budgétaires vides. Certes, c'est bon de détailler les dépenses pour une comptabilité analytique, mais si des postes restent vides sur plusieurs années il vaut mieux les supprimer en les rattachant à un autre poste très voisin. Nous souhaitons que les postes soient regroupés de manière à faciliter les analyses. Par exemple, au lieu des chapitres d'ordre comptable que les dépenses soient en des rubriques assimilables pour le commun des exploitants de ces documents.

Pour ces divers constats, nous suggérons que :

Il faut changer le système mis en place pour l'élaboration des programmes de travail des communes afin qu'ils soient acceptés et suivis par les habitants de la commune pour qui ils sont établis.

Les postes budgétaires qui ne contribuent pas aux recettes de la commune et qui se reportent tous les ans doivent être oubliés ou changés de dénomination

Les prévisions doivent être concordant avec les réalisations. En effet il est inadmissible d'avoir des postes où les prévisions sont nuls ou très faibles et où les réalisations sont de plus de 200%.

Tableau 9: Evolution du taux de réalisation des prévisions des dépenses de 2001 à 2005

Dépenses ordinaires	2001	2002	2003	2004	2005
Chapitre I	90,43	0,00	Inexploitable	0,00	0,00
Chapitre II	57,03	62,70		82,51	80,30
Chapitre III	0,00			75,53	0,00
Chapitre 4	89,79	77,36		72,36	80,30
Chapitre 5	98,63	78,68		84,25	0,00
Chapitre 6					72,57
Chapitre 7		0,00			63,72
Chapitre 8					83,70
chapitre 9	50,00	33,33			98,49
Chapitre 10					9,53
Chapitre 11					
Chapitre 12					
Chapitre 13	95,00	72,42			
chapitre 14					
Chapitre 16	100,00	100,00			
Chapitre 17					
Chapitre 18	99,44	54,91			
CHAPITRE 19	90,04	58,87			
CHAPITRE 20	99,97	64,83			
Total recettes ordinaires	94,17	70,68		145,67	63,14
DEPENSES EXTRA					
CHAPITRE 51	100,00	93,81			0,00

Dépenses ordinaires	2001	2002	2003	2004	2005
CHAPITRE 52	99,96	47,90			8,93
CHAPITRE 53		0,00			40,58
Chapitre 54		98,10			10,06
CHAPITRE56				48,09	
TOTAL DEPENSES EXTRA	99,97	64,83		48,09	23,08
Total	95,08	70,06		133,79	54,28

Source : Données de l'enquête, 2006.

La commune doit essayer de s'entourer des cadres rompus en la matière afin que les programmations, le suivi et l'évaluation des budgets soient des choses concrètes.

Malgré les données qui ne nous paraissent pas fiables, les analyses continueront pour montrer l'importance de chaque poste de recette chaque année et l'importance que la commune accorde à chaque poste de dépense de la commune.

- ***Importance des diverses rubriques budgétaires***

- **Contribution des postes de recettes**

Les contributions des différents chapitres aux recettes de la commune sont variables d'une année à l'autre et pour une même année leur contribution est très variables. Alors que certains postes ne contribue en rien aux recettes de la commune, certains apportent plus du tiers des recettes certaines années (tableau).

Par exemple en 2001, le chapitre II a contribué à plus de 49% des recettes de la commune alors que sa contribution n'est plus que de 25% en 2002, moins de 12% en 2004 et près de 39% en 2005. Les chapitres 5 et 6 n'ont rien rapporté à la commune au cours de la période. Le chapitre 4 qui a contribué pour près de 9% aux recettes de la commune en 2002 a une contribution nulle en 2005 après une contribution de 3% à peine en 2004 aux recettes de la communes. Les recettes extraordinaires sont aussi variables.

Tableau 10 : Evolution de l'importance des postes de recettes de la commune

Recettes ordinaires	2001	2002	2003	2004	2005
Chapitre I	18,76	17,66		13,86	31,17
Chapitre II	49,38	25,01		11,84	38,94
Chapitre III	3,33	9,70		32,13	25,42
Chapitre 4	4,02	8,99		3,06	0,00
Chapitre 5					
Chapitre 6					
Chapitre 7	9,20	28,24		38,54	0,00
Total	84,69	89,83		100,00	95,52
Recettes extraordinaires					
Chapitre	15,31	10,17		0,00	4,48
Total	100,00	100,00		100,00	100,00

Source : données de l'enquête, 2006

La multiplication des sources de recettes peut permettre de telles variations. Une bonne précision des postes s'impose pour mieux cibler les catégories sociales qui évitent de contribuer à la construction de la cité. Mais la sensibilisation, la transparence dans la gestion, la nécessité de rendre compte par le conseil communal sont les éléments qui permettront à la population de mieux s'acquitter de leur devoir civique.

o Importance des postes de dépenses

Tout comme les rubriques des recettes, les postes de dépenses ont très varié (tableau). Les postes budgétivores sont les chapitres 4 et 5 qui, eux deux, représentent en 2002 plus de 50% des dépenses de la commune. Cette importance a cédé place en 2005 aux chapitres 8 et 9. Les chapitres au niveau des dépenses sont très nombreux et font croire à un détail approfondi de la comptabilité. Nous y croyons mais si ces détails n'apportent d'éclaircissement dans la gestion, il serait inutile.

Autant les divers chapitres sont importants, il faudra dénommer ces chapitres pour permettre une bonne analyse des dépenses effectuées. La non nomenclature de ces chapitres constitue un handicap pour une bonne appréciation de chacun de ces chapitres.

Tableau 11: Importance des postes de dépenses de la commune de 2001 à 2005

Dépenses	2001	2002	2003	2004	2005
Chapitre I	2,26	0,00		0	0
Chapitre II	0,09	0,16		10,20	15,90
Chapitre III	0,00	0,00		1,92	0,00
Chapitre 4	28,74	39,32		22,51	15,90
Chapitre 5	18,08	24,09		16,42	0,00
Chapitre 6	0,00	0,00		25,93	3,94
Chapitre 7	0,00	0,00		18,64	0,89
Chapitre 8	0,00	0,00		0,00	27,13
chapitre 9	0,15	0,26		0,00	22,95
Chapitre 10	0,00	0,00		0,00	3,88
Chapitre 11	0,00	0,00		0,00	0,00
Chapitre 12	0,00	0,00		0,00	0,00
Chapitre 13	0,29	0,84		0,00	0,00
chapitre 14	0,00	0,00		0,00	0,00
Chapitre 16	0,15	0,26		0,00	0,00
Chapitre 17	0,00	0,00		0,00	0,00
Chapitre 18	8,34	6,37		0,00	0,00
CHAPITRE 19	8,82	9,01		0,00	0,00
CHAPITRE 20	16,54	9,84		0,00	0,00
	83,46	90,16		95,63	90,59
DEPENSES EXTRA					
CHAPITRE 51	3,02	5,12		0,00	0,00
CHAPITRE 52	13,52	3,38		0,00	1,06
CHAPITRE 53	0,00	0,00		0,00	7,74
Chapitre 54	0,00	1,34		0,00	0,61
CHPITRE56	0,00	0,00		4,37	0,00
TOTAL DEPENSES EXTRA	16,54	9,84		4,37	9,41
Total	100,00	100,00		100,00	100,00

Source : Données de l'enquête, 2006

Confrontation des recettes et des dépenses

Globalement, sur la base des données que nous avons eues, la commune excelle dans le dépassement des recettes. Sur les trois années, (2002, 2004 et 2005) le solde est resté négatif. Les soldes des recettes et dépenses ordinaires et extraordinaires sont négatifs les deux dernières années (2004 et 2005). Donc il est évident que le solde total soit négatif. Il est à remarquer les dépenses ordinaires de 2004 ont plus que doublé par rapport à leurs valeurs en 2002 alors que les recettes ordinaires n'ont pas doublé mais ont augmenté de 82% ; leurs valeurs (recettes et dépenses) sont voisines en 2002, le solde n'était que 3.153.871. D'où ce solde négatif.

Les recettes extraordinaires de 2004 et de 2005 sont nulles et très faibles par rapport à celles de 2002 et par rapport aux dépenses extraordinaires C'est pour cela qu'on enregistre ces valeurs négatives de leur solde.

La forte chute des recettes totales en 2002 par rapport à son niveau de 2001 a fait que le solde des recettes et dépenses de cette année est négatif, car les dépenses ont chuté mais pas autant que les recettes.

Tableau 12 : Evolution des soldes des budgets de la commune de 2001 à 2005

	Recettes ordinaires	Dépenses ordinaires	solde
2 001	60 571 905	55 252 616	5 319 289
2 002	37 816 846	34 662 975	3 153 871
2 004	68 873 235	98 373 808	- 29 500 573
2005	68 215 257	74 565 766	- 6 350 509
	Recettes extraordinaires	Dépenses extraordinaires	Solde
2 001	10 947 750	10 947 750	-
2 002	42 279 225	3 783 625	38 495 600
2 004	-	4 500 000	- 4 500 000
2 005	3 197 700	7 748 870	- 4 551 170
	Recettes totales	Dépenses totales	Solde
2 001	71 519 655	66 200 366	5 319 289
2 002	42 096 071	54 877 999	- 12 781 928
2 004	68 873 235	102 873 808	- 34 000 573
2 005	71 412 957	82 314 636	- 10 901 679

Source : Données de l'enquête, 2006.

La commune doit éviter de telle situation. Peut-être que les données analysées sont erronées mais il faut que la commune vit selon ses moyens et non au dessus de ses moyens. Ou bien elle reçoit des dons que nous n'avons pas enregistré car cette situation ne trouve pas d'autres explications.

6.3 Approches d'élaboration et de mise en œuvre des programmes annuels de travail

Le processus des budgets doivent cesser d'être la quémante auprès des structures déconcentrées et projets de l'Etat pour être des programmes auto financés par la commune. Ainsi les parts de ces structures et projets seront des contributions et des compléments. Les approches données ici concernent la manière de programmer les activités, les recettes et les dépenses effectuées.

- Programmation des activités et leur diffusion

D'abord le système des taxes est à perfectionner pour une plus grande participation. Le terme recouvrement n'est pas indiqué bien que comptable. Il suppose une dette , un crédit que l'on cherche à recouvrer. Certes il y a la dimension d'obligation de recouvrer mais si le contribuable ne le conçoit pas comme une dette il ne se verra pas obligé de payer. Par ailleurs il faut toujours amener le contribuable à payer sans saigner, sans s'en rendre compte.

Le processus de programmation des activités annuelles doit partir de l'organisation de la cité. Les diverses couches socio professionnelles doivent être en association, du quartier ou village au niveau communal en passant par les arrondissements. Ainsi, les commerçants, les producteurs agricoles, les artisans et autres corps de métiers, les salariés de la commune, les industriels, les sociétés, etc. doivent se regrouper pour discuter des problèmes de la commune, participer à la programmation des activités de l'année. Chaque agent ou acteur du milieu doit se sentir concerner par la construction de la cité.

Chaque année la mairie choisit la semaine de l'élaboration du budget ou du bilan des activités et elle convoque les différentes couches socio professionnelles ainsi structurées. A cette séance, elle présente les acquis, les difficultés rencontrées, et les projections pour l'année suivante, le détail du bilan financier, etc. C'est aussi l'occasion pour ces structures de critiquer, de donner leurs points de vue sur ce qui est fait et ce qui est programmé. Ces structures exprimeront leurs besoins annuels, leurs vœux et leurs capacités à contribuer à leur réalisation. Ainsi chaque année, les prévisions doivent être l'expression de celles des diverses couches. Les communes doivent changer de fond en comble leur manière d'élaborer les projets annuels de travail.

A la fin de cette séance, les représentants des divers corps de métiers ou couches sociales diffusent les informations retenues à leurs membres. Ces structures sauront comment mobiliser les fonds à leur niveau pour que le budget de la commune soit réalisé. Une bonne restructuration limitera les tracasseries des agents de la commune. Les CA organiseront des mêmes séances dans leurs villages.

- L'amélioration des recettes

L'organisation des diverses catégories sociales de la commune depuis les quartiers de ville jusqu'aux hameaux devient un impératif pour relancer les recettes de la commune. Toutes les catégories socioprofessionnelles doivent être constituées. Ce travail est un travail de longue haleine. Cela exige de la commune des services compensatoires (formations, recherches de marchés, garanties prises, etc.). A partir de ces organisations, la commune peut avoir des recettes qui vont croître en fonction du nombre de structures mises en place, de leurs effectifs, des stratégies en place pour susciter l'adhésion, de la bonne gouvernance au sein de chacune d'elles, des services dont elles bénéficient auprès de la commune qui sont surtout la protection de leurs intérêts, la garantie, les financements, etc.

En plus de cette organisation qui permet surtout la participation des différentes couches, la commune doit diversifier ses sources de recettes. D'abord on l'a dit ci-dessus, il faudra alléger les taxes et innover en faisant payer sans la police. La commune doit encourager l'installation des entreprises par des politiques de facilitation. Car plus il y aura d'entreprises mieux les recettes de la commune seront améliorées.

Les principales cultures dont les produits sortent de la commune sans qu'elles n'en profitent doivent être bien structurées afin qu'elles accroissent les recettes de la commune. Par exemple en prenant 1 franc par kg d'igname la commune pourrait percevoir en 2003-2004 plus de cinquante millions (50.000.000) francs pour la seule culture. A celle dernière il faut faire de même pour le maïs, le coton, le manioc, l'anacarde etc.

Il peut être possible de revoir légèrement à la hausse les frais de prestation de services de la commune en instaurant un taux de participation à la construction de la commune sur les timbres et autres.

En plus de ces ressources internes, la commune pourra s'appuyer sur sa diaspora pour relancer son économie. D'abord il faut organiser une table ronde sur la question avec les ressortissants de la localité; présenter les forces et les faibles, les opportunités et les menaces, les risques et les autres pesanteurs que la commune affronte. Ensuite, examiner dans quelle mesure cette diaspora est capable d'appuyer la commune dans sa lutte. Ceci doit pouvoir s'effectuer périodiquement en faisant des programmes et projets, des évaluations et des rapports qui expliquent les efforts fournis, les difficultés et les écarts constatés.

- la réduction des dépenses

Les dépenses de fonctionnement représentent pour les communes plus de 78% des réalisations des recettes. Une telle situation n'est pas de nature à permettre l'investissement et relancer l'économie de la commune. Il est donc impératif de commencer à plafonner certaines dépenses, de les limiter globalement autour de 60% ou au maximum à 70% des recettes de la commune. Des possibilités de le faire existent. Certains frais de déplacement ou de participation aux réunions qui ne sont pas de nature à impulser un développement peuvent être négociés avec les organisateurs pour que ces derniers les supportent. Le taux des primes de présence aux réunions doit peut-être révisé à la baisse surtout que la plupart des CA résident dans la commune à moins de 100km du chef lieu de celle-ci ; les consommations de courant et autres charges doivent être contrôlées.

Dans tous ces efforts, la commune évitera d'utiliser les fonds des partenaires y compris ceux de la diaspora comme frais de fonctionnement, à moins de recevoir un appui dans ce sens.

7. STRATEGIES DE PROMOTION DE L'ECONOMIE LOCALE

Le Développement Économique Local, selon la Banque mondiale, est un processus par lequel les acteurs des secteurs privés, publics et organisations non gouvernementales travaillent collectivement pour créer des conditions de croissance économique et d'emploi. Promouvoir l'économie locale, c'est mettre en valeur les potentialités économiques locales (ressources naturelles, terres, forêt, carrières, cours d'eau, productions agricoles, industrielles et commerciales, etc.) en valorisant les savoir-faire endogènes pour générer de l'emploi et des revenus aux individus puis de la fiscalité pour la commune.

Le développement économique local est alors une démarche visant à mieux valoriser les différentes ressources mobilisables au niveau local et à produire celles qui manquent. La décentralisation est une manière d'amener les communes à promouvoir l'économie locale par la dynamisation des différents acteurs dans une approche participative.

Au Bénin, la décentralisation a créée une situation politique unique en inscrivant le Plan de Développement des Communes (PDC) parmi les outils dont doit disposer chaque commune pour prétendre à des fonds publics et en insistant sur le caractère participatif de son élaboration.

Selon la loi N° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, le Plan de Développement économique et social ou PDC, est le résultat d'un processus d'analyse, de priorisation, d'arbitrage et de choix tenant compte à la fois des réalités locales, des aspirations des populations, des ambitions des dirigeants et du contexte national et international.

Dans la planification communale, des projets sont élaborés par des acteurs de secteurs économiques pour lever des contraintes ou mieux valoriser des opportunités locales. La commune peut alors appuyer la production des biens et services prioritaires par l'ouverture, l'entretien et la réalisation de diverses infrastructures (pistes, marchés, centres artisanaux, les productions agricoles etc.) mais aussi faciliter la réduction des coûts de transaction en encourageant et en assistant les organisations professionnelles et tous les autres acteurs locaux à mieux s'organiser à se connecter avec d'autres acteurs économiques qui partagent le même territoire économique ou la même zone agro écologique pour mettre en place des filières porteuses.

La promotion de l'économie locale vise plusieurs objectifs. D'abord elle concourt au mieux être de chaque citoyen et elle permet aux autorités communales d'accroître leurs recettes pour l'accomplissement des tâches de développement. Pour la commune de Bassila dont nous venons de décrire les activités et les différents budgets, quelles doivent être les actions à mener pour augmenter les recettes de la commune et assurer le mieux-être des habitants? Comment la commune doit-elle se prendre pour accomplir ces actions? C'est en ces termes que se pose le problème de promotion de l'économie locale.

7.1 Conditions préalables de la promotion de l'économie locale

D'abord bien qu'élus sur des bases politiques, les conseillers et les maires doivent travailler dans l'impartialité. Ils doivent travailler comme si leur mandat s'arrêtait aujourd'hui. L'esprit partisan doit être banni et on ne doit pas avoir des visées électorales.

La seconde condition est que la commune ne doit pas s'ériger en agents économiques mais elle jouera le rôle de chef d'orchestre. L'approche de « faire faire » c'est-à-dire que la commune doit déléguer ses pouvoirs aux entreprises et autres institutions pour la réalisation des travaux sur des bases contractuelles. Mais le suivi et le contrôle relèveront du conseil municipal. Il ne faudra pas aussi que les élus créent ou facilitent la création d'entreprises pour eux-mêmes ou pour les tiers. L'approche sera une approche qui responsabilise les différentes couches de la société.

La troisième condition est la transparence et la circulation de l'information. L'information doit être accessible à tous les acteurs; en utilisant les voies officielles de leur diffusion. Le rôle de la commune sera celui de facilitateur qui permettra l'émergence des divers acteurs intéressés par les actions sus mentionnées. La facilitation peut être, par exemple de permettre à une entreprise à qui on demande de payer cash 50.000.000 pour l'acquisition du domaine d'installation, la location d'un domaine équivalent pendant un temps (deux à cinq) avant que cette entreprise n'entreprenne des démarches pour acquérir ce terrain.

Par ailleurs l'approche d'élaboration des programmes annuels de travail doit permettre de faire participer toutes les couches socio professionnelles. Si des restructurations ci-dessus sont effectuées au niveau village, il est possible d'en faire autant au niveau urbain avec les femmes et les artisans par corps de métier. L'approche consistera à discuter avec les représentants de ces groupes des vœux et besoins qu'ils souhaitent pour l'année à venir, quels seront leur rôle et responsabilité dans les actions prévues. Après l'élaboration du programme de travail les conseillers communaux et les responsables de ces structures organiseront des séances de diffusion du programme dans les villages et quartiers de ville et parfois par radio diffusée, en mettant l'accent sur les contraintes à lever.

7.2 L'environnement favorable à l'émergence des PME

La mairie de Bassila a l'obligation de favoriser l'installation des PME et PMI sur son territoire. L'environnement favorable est de prendre les arrêtés communaux qui assurent et réassurent les PME à s'implanter. Par exemple, l'accélération de l'électrification de plusieurs localités de la commune (surtout les centres urbains) pourraient inciter les entreprises à s'installer. La mairie pourra inciter les PME à s'intéresser aux produits ou domaines identifiés comme levier de promotion de l'économie locale en réduisant des taxes au démarrage, en accordant des subventions ou de facilités diverses les premières années (un à deux ans) ou en facilitant leur installation dans les zones inaccessibles par l'ouverture des voies, l'électrification du milieu, le forage ou la canalisation pour l'apport de l'eau, etc.

7.3. La production agricole et l'élevage

Le point focal sur lequel la commune peut s'appuyer pour lancer son économie est l'agriculture. Dans le domaine agricole, les productions d'anacarde, de sorgho et des animaux doivent prendre le pas sur les autres productions. L'intégration de ces productions (agriculture élevage) pourra permettre de rendre durable leur production.. La production animale se fera par le développement surtout des ovins et caprins en captivité et aussi les élevages non conventionnels (apiculture, aulacodes, lapins). La facilitation, la diminution des taxes, la participation à l'organisation des éleveurs par espèce élevée, l'exonération pendant les premières années de démarrage sont des actions que les autorités communales pourront effectuer pour favoriser la promotion de l'élevage. Elle pourra faire l'éloge de la zone en matière du croît des bêtes, leur prolificité en s'installant dans la commune, les avantages que la commune accorde aux acteurs qui le désirent, etc.

La promotion de l'apiculture dans cette zone de forte production de mangue, de teck, et autres fruitiers peut rehausser davantage la production et les recettes des paysans.

7.4 Organisation des couches socio professionnelles : surtout des artisans.

Un autre travail de la commune et qui doit permettre de faire participer les différentes couches socio professionnelles à l'économie de la commune est leur organisation depuis le niveau village, en passant par l'arrondissement. Elle doit faciliter l'émergence de ces structures qui seront ces portes de contact avec les populations. C'est par ces structures qu'on peut demander des contributions de chaque citoyen à la construction de la cité. Sans de telles organisations nos communes végèteront pendant longtemps dans de l'à peu près. La participation aux activités de la commune passe par ces organisations. Le rôle de ces dernières peut même dépasser la simple contribution aux budgets de la commune mais à la sécurité dans les quartiers ou villages, aux suivis des travaux de réalisation des infrastructures etc.

Par exemple la commune de Natitingou avec l'appui des services techniques allemands a déjà une telle organisation. Il y a d'abord l'organisation de chaque corps de métier (vulcanisateur, soudeur, menuisier, coiffeur, couturier etc. puis la fédération de ces structures puis leur fédération. Ceci rendra la vie dans la communauté plus sociale grâce aux échanges. Toujours dans ce domaine, la mairie pourra appuyer le perfectionnement de ces corps de métier par des recyclages. Ainsi avec ces professions qui faisaient leurs activités à la demande il sera possible de développer une approche de travail à l'offre et non à la demande.

7.5 Le transport et la communication

7.5.1 Le transport

Dans le domaine des services, en plus des activités artisanales, la commune de Bassila trouvera un avantage comparatif est le transport et la communication. Etant la première commune d'entrée dans Donga, la commune devra négocier à créer à côté du poste de péage de Kprékété des postes de stationnement et d'arrêt des gros porteurs en direction de l'hinterland. En effet, après plus de 400 km de Cotonou, ces camionneurs chercheront un lieu de repos avant de reprendre la route. Ainsi autour de ce poste de péage, il est possible d'avoir des points de restauration, des auberges pour l'hébergement des chauffeurs et autres. Tout ceci concourra à accroître les recettes de la commune même si ces structures sont créées et gérées par les privés.

Le développement des routes pour désenclaver les centres de production peut contribuer plus tard à accroître les recettes de la commune.

7.5 2 La communication

Le développement de la communication est un appât pour attirer les entrepreneurs. Elle doit permettre à tout habitant de la commune d'être joint à tout moment et qu'il puisse collaborer avec le reste du monde. Le développement de la communication constituera un atout pour la commune en matière de développement économique. Cette communication passe parfois par l'ouverture des pistes de desserte rurale afin que les produits agricoles d'une localité puissent trouver de preneurs.

7.6 La disponibilité des intrants et des équipements

Les acteurs économiques qui se lanceront dans la mise en place des intrants et équipements agricoles seront les bienvenus dans la commune. Mais ces entreprises ne voudront pas être uniquement à l'échelle d'une commune mais au niveau de deux, trois voire un département. Une synergie entre les mairies est alors indispensable pour sélectionner les entreprises et ce en collaboration avec les CERPA. Ces derniers définiront les critères, estimeront par année les besoins avec les agriculteurs et éleveurs et la production agricole au sens large pourra se développer. La multiplicité des centres de dépôts des intrants, la prolifération des centres de provenderies pour accompagner l'élevage en captivité, le développement de la production de compost à partir des matières fécales des bêtes pour fertiliser les sols sont les points sur lesquels la commune devra mettre les accents.

7.7 Industries et activités de transformation

La meilleure manière d'accroître la valeur ajoutée de toutes ces productions est de procéder à leur transformation. En dépit d'installation de grosses industries difficiles à gérer, la commune aura à encourager l'installation des PME et PMI. Il faudra alors que la commune facilite ces installations, que les opérateurs choisissent les transformations pour lesquelles les matières premières sont disponibles. Les informations et l'augmentation régulière des productions des matières premières constituent les préalables à l'installation des PME et PMI de ce type.

La transformation de l'anacarde est une activité envisageable pour la Donga. Mais l'industrie suppose la disponibilité de l'énergie. Donc les maires ont intérêt à s'organiser pour réclamer dans leurs zones respectives l'électricité.

La promotion de l'élevage suppose aussi la production abondante de lait. La transformation de ce lait fera naître de petites usines de production de fromage. Ceci encouragera davantage l'élevage. La commune veillera sur l'hygiène et le respect des normes en matière de production de fromage.

7.8 Le tourisme

Dans le domaine du tourisme, la commune doit mettre en relief les sites touristiques dont elle dispose. La commune essaiera d'inciter les opérateurs économiques à construire les hôtels dans ce milieu qui regorge de sites touristiques (les mont kouffè, les oiseaux du fleuve ouémé, les forêts galeries, etc.).

Pour permettre tout ceci la commune aura non seulement des actions de facilitation pour la création des structures devant accomplir ces rôles mais aussi créer l'environnement favorable à leur émergence.

7.9 Le label et la recherche des marchés d'écoulement.

En tant que chef d'orchestre, la commune doit assister les acteurs ou opérateurs à retrouver les marchés pour l'exportation de leurs produits. Elle doit aussi effectuer des études, des enquêtes ou sondages afin de pouvoir inciter les acteurs à s'installer. La commune doit se faire une image ; soit à travers la production agricole, soit à travers les transformations. Tout dépendra des ambitions de la commune.

Les facteurs qui faciliteront l'installation des PME et PMI sont entre autres l'écoulement de leurs productions. Pour les biens dont la consommation locale est faible, la recherche de marchés dans la sous région ou dans les pays Européens, Américains ou asiatiques deviendra un impératif. La commune pourra appuyer les PME et PMI dans cette logique en facilitant la participation des PME et PMI dans les foires nationales et internationales, les négociations avec les pays concernés.

7.10 Les ONG, les structures de développement et projets

Tous les acteurs de développement, les structures déconcentrées de l'Etat ont leur rôle dans la propulsion de cette économie locale. L'encadrement et les facilités de financement, la santé des ouvriers et des employeurs sont des points aussi importants. La commune doit préserver un environnement paisible où chaque acteur joue sa partition. Les projets et ONG assureront l'encadrement des acteurs sur les systèmes de production, (système cultural, performance des artisans, etc.), la gestion et l'organisation des acteurs. Les systèmes de production devront mettre l'accent des systèmes durables de production, l'intégration des activités, la symbiose entre les activités, la réutilisation des déchets des PME et PMI, etc.

7.11 L'intercommunalité

Dans ces stratégies on doit comprendre qu'une commune à elle seule ne peut pas entreprendre et promouvoir son économie. Elle a besoin des autres communes, du reste du monde. Par exemple, une voie à réfectionner ou à ouvrir pourrait être pour desservir deux communes ou arrondissements. Donc la seule commune ne pourra

pas s'en charger. Il faudra une collaboration entre les communes pour pouvoir aboutir à leurs objectifs de base ; c'est cette collaboration que les autres appellent intercommunalité.

L'intercommunalité est indispensable et incontournable entre Copargo, Kouandé et Natitingou par rapport aux pierres ornementales ; elle est encore nécessaire avec Ouaké, Djougou et Bassila par rapport à la création d'une industrie de transformation des noix de Cajou.

Cette synergie est indispensable pour aussi attirer les PME et PMI. Si une zone dont les limites dépassent la commune produit une matière première, une entreprise peut décider s'installer dans une des communes. Ce n'est pas pour cela que les autres communes rechercheront d'autres PME pour la même transformation. Au contraire, elles permettront à cette PME de trouver les matières premières. La concertation entre les communes est d'une grande importance pour pouvoir avoir des économies intégrées.

8. STRATEGIES DE VALORISATION DES FILIERES PORTEUSES

Sans pour autant aller en détail, nous avons déjà touché les aspects de la valorisation des filières. Mais ici il est bon qu'on mette l'accent sur ce qui constituera la valeur ajoutée de chaque filière. Comment chaque filière pourra contribuer au budget de la commune ? Que doit faire la commune pour que la filière soit promue et apporte un plus aux recettes municipales ? Dans un premier temps nous aborderons les critères de choix et la sélection des filières porteuses, les stratégies pour la valorisation de ces filières seront analysées en deuxième position et le rôle des différents acteurs permettra de finir avec ce chapitre.

8.1 Identification des filières porteuses

8.1.1 Critères de choix

Le concept filière est initialement considéré comme attribut des productions agricoles. Il désignait une famille de produits dérivés d'un produit de base dont la production et la commercialisation sont assurées par les mêmes acteurs économiques.

La filière c'est alors un regroupement **cohérent et opérationnel** d'individus ou groupes qui intervient dans la Production, la Transformation, la Commercialisation et la Consommation et qui ont comme point commun l'ajout de la valeur ajoutée à un produit ou à un groupe de produits.

Le concept d'économie des filières s'est à peu près élargi à d'autres activités. A cet effet, les filières et les créneaux porteurs sont considérés comme des activités à but lucratif portant sur une famille de produits, un bien ou un service générateur de

croissance, d'emplois et garantissant une valeur ajoutée pour celui ou celle qui les exerce et pour l'économie.

Les filières porteuses sont identifiées en fonction d'un certain nombre de critères que l'on peut regrouper en deux (02) grandes catégories.

- Les critères liés à la rentabilité économique et financière de la filière

Cette catégorie permet de poursuivre l'activité et d'entretenir la dynamique de l'investissement. Les critères considérés dans ce cadre sont :

- La compétitivité de la filière à l'échelle régionale ou nationale et aussi par rapport aux autres produits venant de l'extérieur. Cette notion de compétitivité regroupe tous les aspects (coûts, prix, qualité, emballage, etc.), notamment l'existence de débouchés (demande solvable et en évolution) et le faible coût de la main d'œuvre. Elle traduit par ailleurs l'évolution du chiffre d'affaires ou de revenus dans le cadre d'une analyse rétrospective et prospective
 - Le poids économique de la filière se traduisant par le pourcentage de la production par rapport à la situation nationale et son évolution, toujours dans le cadre d'une approche rétrospective et prospective
 - La valeur ajoutée créée et son évolution (salaires versés ou équivalents, impôts payés, bénéfices réalisés, intérêts payés, etc.)
 - La contribution de la filière à l'économie de la région en termes de croissance et d'emplois.
 - La contribution de la filière au budget de la commune
 - L'écoulement des produits c'est à dire l'organisation pour faire écouler les produits et atteindre les marchés de vente
- La création d'emplois

L'emploi est au centre de la problématique de la croissance économique. La création d'emplois est une priorité nationale et communale. Aussi, le nombre d'emplois créés par filière est un critère important. Il se traduit par l'évolution des effectifs dans le cadre d'une analyse rétrospective et prospective de la filière. Ainsi l'analyse de la filière doit prendre en compte les données suivantes :

Tableau 13 : critères et informations nécessaires à l'étude des filières

Niveau ou stade de la filière	Informations
<i>Niveau fonctionnel</i>	Relations de l'acteur avec l'amont de la filière (A qui l'acteur achète le produit, fournisseurs des intrants...) et avec l'aval (à qu'il vent son produit), quelle quantité ?
Transformation	volume transformé, ratio de transformation, pertes à la transformation, coûts
Stockage	Volume, coût et marge, prix en saison et période de soudure.
Commercialisation	Prix d'achat et de vente, qualité requise, régularité des fournisseurs, modes et délais de paiement, logistique, concurrence
Coût de filière	Coût (achats intrants, outillage, loyer, entretien, services, transport, frais divers, taxes personnel...) spécifiques au produit étudié
Diagnostic de filière	informations qualitatives sur les problèmes, contraintes perçues par les agents, les propositions faites pour réduire les contraintes qui pèsent sur l'activité...

L'identification de **la filière porteuse** doit permettre de régler la nécessaire équation du **QORP**. Pour qu'une filière soit porteuse, il faut absolument qu'elle :

- offre une **quantité** suffisante pour couvrir le marché auquel il est destiné (Q)
- rende disponible un produit d'une **qualité** acceptable à mettre sur le marché (qualité recherchée ou désirée par l'acheteur potentiel) (Q)
- fournisse régulièrement le produit aux périodes et au temps désirés par les consommateurs (la **régularité** est un facteur déterminant) (R)
- permettre d'obtenir un **prix** accessible et concurrentiel sur le marché (P)

8.1.2 Sélection des filières

Les autorités communales de Bassila étaient absentes à l'atelier régional de Bohicon. Sur la base des productions locales et à la lumière de tout ce qui est développé ici la commune pourra choisir cinq filières qu'elle juge porteuse et parmi elles la filière pouvant servir de levier à son développement. Nos propositions ici portent sur l'igname, le maïs, l'anacarde, l'élevage ovin caprin et la riziculture sur lesquelles la commune pourra se décider. Elle pourra aussi s'appuyer sur les filières choisies par les autres communes de la même zone agro écologique du rapport général.

Mais pour le choix de la culture levier, c'est-à-dire celle sur laquelle la commune doit s'appuyer pour lancer son économie, nous proposons l'anacarde. Elle constitue un produit de rente dont la superficie disponible au niveau de la commune est assez importante. Mais sa commercialisation n'est pas structurée et les paysans manquent de crédit pour sa valorisation. Les autorités communales auront des actions concrètes pour faire d'elle une réelle filière et ce en collaborant avec les autres communes

8.2 Stratégies de valorisation des filières porteuses

Toutes les cultures végétales et les productions animales se font déjà et sont bloquées par des contraintes qui doivent être levées pour qu'elles constituent une véritable filière. Au nombre des contraintes, nous citons la pauvreté des terres, le sous équipement des producteurs et transformateurs, la disqualification de la main d'œuvre, l'inorganisation des acteurs et l'atomicité de la production.

La commune favorisera l'organisation des acteurs par activité et par spéculation si possible. Par exemple entre les groupements et les UCP, il n'y a pas un lien solide. La commune doit œuvrer pour que, pour chaque spéculation agricole, il y ait une sorte de GV qui discute des problèmes de la culture du niveau village et au niveau communal en passant par le niveau arrondissement. Ces groupements par spéculation forment l'union des producteurs au niveau village, de ce bureau villageois, sera constitué le bureau de l'arrondissement et celui de la commune.

Par an, ces producteurs exprimeront leurs besoins au niveau village, puis niveau arrondissement puis celui de la commune. La collecte des productions sera plus aisée et les commerçants tireront des avantages certains. Les producteurs pourront profiter des meilleurs prix et donc négocier des marchés intéressants. Une telle organisation est bénéfique aux autorités communales qui doivent chercher à fixer une taxe par kg de produit vendu. Le fait de payer à la source sera très bénéfique aux élus et aux paysans et il n'y aura pas de fuite, puisque l'argent prélevé est perçu auprès du commerçant.

La politique de perception des fonds doit être une politique sans saignement du contribuable qui pourra payer sans sentir qu'il est en train de le faire. C'est l'organisation des acteurs, quel que soit le niveau, qui permettra d'atteindre cet objectif. Ainsi lors de la commercialisation qui désormais sera groupée, les impôts ou contributions à la construction de la commune seront soutirés par les commerçants et ces derniers verseront les fonds à la commune. Ceci paraît une taxe comme la Valeur Ajoutée (TVA) et donc ne signifie pas que le commerçant est exempt des taxes ou impôts.

Pour ce faire, des mois avant la récolte, des séances de travail regrouperont les commerçants et les organisations paysannes aussi bien au niveau communal qu'au

niveau village pour discuter des prix de vente des produits. En début d'année après le vote du budget, les autorités communales négocient et fixent les taux de la contribution à la construction de la commune avec chaque corps de métier. Ainsi la collecte des fonds par les commerçants ne posera aucun problème Mais le conseil communal est tenu de suivre ces commerçants et les organisations paysannes afin de pouvoir rentrer dans l'intégralité de ses fonds. Les discussions entre acteurs doivent alors être très franches, sans parti pris et sans rancune. Sur ce point la commune doit éviter l'asymétrie des informations.

Pendant que les paysans sont en train d'être organisés au village, la commune facilitera l'installation des entreprises pouvant ravitailler la commune en intrants agricoles en s'appuyant sur les services du Centre Régional de Production Agricole (CRPA). C'est pourquoi le choix des spéculations est très important pour pouvoir donner les types d'intrants dont a besoin la commune. Il appartient après tout aux groupements et GV de producteurs de venir négocier avec les opérateurs sélectionnés.

La commune a besoin de s'appuyer sur les activités des ONG et du CPA pour atteindre cet objectif de valoriser les filières. Elle doit chercher à faire un zonage de la commune en fonction des potentialités de chaque arrondissement et des compétences des ONG. Ainsi chaque structure sera responsabilisée pour la promotion d'une culture ou produit agricole donné dans la zone à lui confier.

Plus les productions sont importantes, plus les recettes de la commune seront élevées. Il ne s'agira pas simplement de faciliter l'organisation et l'accès des producteurs aux intrants, mais il faudra les former et leur permettre d'avoir accès aux financements de leurs activités et surtout en garantissant le foncier. Par rapport aux formations, la commune veillera à ce que les formations données contribuent non seulement à rehausser le niveau de technicité des paysans mais aussi accroître leurs capacités de gestion. Ces formations seront données aussi bien aux ONG qui les encadrent mais aussi directement aux paysans. C'est pour cela que la commune a intérêt à renforcer les petits centres ruraux de formation qui existent.

L'accès aux structures de financement est une priorité sur laquelle la commune veillera. Mais la commune est pauvre en institution de micro finance (IMF) et sans banque. Elle veillera dans un proche avenir à ce que les quelques IMF existantes jouent leur rôle d'intermédiation financière (surtout les performantes) avant de pouvoir elles-mêmes financer directement les activités des paysans et organisations paysannes (OP). Mais il faudra les structurer afin qu'elles harmonisent leurs politiques et modalités d'octroi de crédit. Les organisations des paysans par filière et par village et l'organisation de la commercialisation sont des garanties certaines pour la récupération des fonds. Par les commerçants et les organisations ainsi mises en place, ces structures de financement peuvent aussi récupérer leurs fonds. La commune aura à permettre ces rapprochements.

La constitution d'une banque de développement paraît un impératif pour le Bénin. Le développement économique du pays en souffre cruellement de nos jours. Les banques commerciales et les institutions de micro finance ne peuvent pas octroyer des crédits de long terme à des taux préférentiels qu'aspire la population. Seule la banque de développement peut le faire. Cette banque nationale doit avoir des agences au niveau de chaque département du pays.

8.3 Rôle de chaque acteur dans la valorisation des filières porteuses

Loin de se répéter, cette section mettra en relief les apports des différents acteurs de la vie économique de la commune à la valorisation des filières. Ces divers acteurs sont le politique, les autorités communales, les organisations /associations des producteurs, les structures d'encadrement, les structures de financement, les commerçants et les transporteurs et les potentiels demandeurs de ces produits.

Ces derniers constituent le point focal de la réussite de la promotion de la filière. Les marchés d'écoulement ne doivent pas faire faux jeu. C'est pourquoi il est salutaire d'effectuer des contrats à terme et les produits seront livrés conformément aux termes du contrat. Le risque de ces types de contrat est que la commune ne puisse pas honorer ses engagements surtout que la production agricole est très sujette encore aux vicissitudes climatiques. Dans ces conditions, l'intercommunalité sera d'un apport très précieux. Et c'est pour ces raisons que les organisations paysannes ne seront pas uniquement au niveau communal, elles doivent être au niveau des départements par filière d'abord avant d'intégrer les Unions Départementales des Producteurs (UDP) qui doivent être restructurées pour prendre en compte les autres spéculations autres que le coton si leur statut n'était pas conçu dans ce sens.

8.3.1 Les producteurs agricoles

La réussite des filières dépend en grande partie des acteurs de la filière et surtout des producteurs. Ils doivent se restructurer et essayer de se montrer à la hauteur surtout lorsqu'il s'agit des marchés à terme. Ainsi toutes leurs énergies seront consacrées à la production surtout que le marché est garanti. L'adoption des techniques de production durables et adaptées à la zone sont les principes à respecter par les paysans. Le respect des normes de produits constitue aussi un des axes sur lesquels les structures d'encadrement mettront l'accent et que les OP doivent faire adopter par les membres.

8.3.2 Les structures d'encadrement et de financement

Les structures de financement doivent permettre aux paysans d'avoir le crédit à temps pour que celui-ci serve ce à quoi il a été sollicité. Les structures d'encadrement doivent tenir compte de la lenteur et des modalités de celles là. Mais très souvent c'est le conseil d'administration de ces structures de financement qui retardent les procédures car il doit donner son quitus avant que l'emprunteur ne soit en possession des fonds. La procédure doit être raccourcie pour permettre le développement des filières choisies.

Les structures d'encadrement sont surtout les ONG mais aussi les structures de l'Etat tels le CPA, les projets et des agences de développement. Ces structures chercheront aussi à avoir les statistiques de production au niveau de leur zone d'intervention. Ceci permet d'effectuer de bonnes projections et prévisions de production. Ces diverses structures doivent se réunir périodiquement pour examiner les problèmes rencontrés et trouver les solutions qui s'imposent. Les approches d'intervention doivent être harmonisées pour éviter les conflits sur le terrain et surtout pour pouvoir être complémentaires et non conflictuels sur le terrain.

8.3.3 Les commerçants et transporteurs

Les commerçants et les transporteurs ont l'obligation de collecter les produits auprès des producteurs. A ce niveau ils doivent bien jouer leur rôle en payant aux prix convenus et en remboursant à temps les producteurs, en rétrocédant à la commune ce qui lui revient (les taxes de construction de la commune), en respectant les types et qualités d'intrants souhaités et en respectant les périodes de livraison et de collecte.

8.3.4 Les autorités communales

Les autorités communales ont l'obligation de faire le point à la fin de chaque campagne : la quantité des produits commercialisés, les recettes de contribution à la construction de la commune ainsi que les autres taxes perçues, les utilisations faites de ces fonds, les prévisions et ce qui reste à faire. De tels points encouragent les contribuables à s'exécuter davantage et incitent même à la dénonciation de ceux qui refusent de respecter le jeu. La commune en plus doit essayer de maintenir autant que possible les voies praticables, désenclaver les zones de production, électrifier si nécessaire ces zones.

9. PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La promotion de l'économie de la commune de Bassila repose donc essentiellement sur la promotion des activités agricoles mais aussi le développement de certains services peut profiter à la commune. Pour éviter que la commune soit phagocytée elle devra être vigilante, dynamique et chercher à collaborer avec les autres communes.

La promotion de l'agriculture à travers les filières choisies passe par la mise en place d'une banque de développement et la création des fermes modernes de production. Cet élevage passe par la sécurisation des promoteurs, le développement des usines de

L'intercommunalité doit cesser d'être politique mais elle doit avoir une vision économique. Elle devra permettre la réalisation des infrastructures communes à caractère régional (routes, centres de formation, santé, etc.). Les échanges entre les communes peuvent permettre d'effectuer une bonne programmation et évitera les gaspillages de fonds. Elle peut aussi permettre l'augmentation de l'offre des produits pour la satisfaction de certains marchés. Aucune commune ne peut prétendre se développer en vivant en autarcie. L'intercommunalité doit aussi jouer en faveur de la mise en place d'une banque de développement indispensable à la relance de l'économie béninoise par la pression que toutes les communes devront exercer sur le pouvoir exécutif.

Les autorités communales devront chercher à jeter les bases d'une telle économie. D'abord il faut rendre participatif le système d'élaboration des programmes annuels de travail et favoriser la participation de toutes les couches aussi bien dans l'élaboration que dans l'exécution.. La transparence dans la gestion de la cité est une composante importante de la bonne gouvernance que ces autorités doivent chercher à respecter.

CONCLUSION GENERALE

La commune de Bassila est une commune où les ressources naturelles encore disponibles sont fortement dégradées du fait d'un système de production inadapté. Les atouts de la commune reposent sur les activités de production agricole et elle pourra mieux en tirer avantages en s'appuyant la filière anacarde. L'accent doit être mis sur la communication à travers les routes et le transport pour faciliter l'écoulement des biens.

Les ressources naturelles de la commune qui sont en train de s'épuiser qualitativement et la disqualification de la main d'oeuvre exigent que la commune mette l'accent sur la formation des acteurs chargés de leur exploitation.. L'agriculture pour la production végétale mérite des techniques de production durables et aussi l'installation des fermes modernes. La promotion de l'élevage doit reposer sur les caprins, ovins et bovins dans un système moins extensif.

La commune gagnera en organisant les acteurs dans tous les secteurs et en s'appuyant sur les structures déconcentrées de l'Etat et les autres acteurs de la vie économique de la commune. On peut citer les ONG, le CPA, la SONEB, la SBEE, les entreprises de lotissement, dont les actions ont une action certaine pour la valorisation des diverses filières et la promotion de l'économie de la commune.